



BUSSAC Info

N°128 - Mai • Juin • Juillet • Août 2017



ELECTRICITE

BETIN Electricité
126, route de Chez Tessier
06 11 01 27 49
johan.betin@orange.fr

ELECTRICITE

SARL Michel SARDAIN
25 chemin des Deaux
05 46 93 26 53

ELECTRICITE

SARL Stéphane GABRIALT
38 chemin de Choisy
05 46 97 84 46 - 06 70 01 02 72
sgabriault@gmail.com

Florence COUTIN

Agent Immobilier indépendant
Achat Vente Estimation
06 75 06 58 21
florence.coutin@iadfrance.fr

FROMAGERIE JACQUES

Marchés de Saintes,
St Jean d'Angely et Jonzac
Plateaux sur commande
05 46 74 09 57 - 06 87 83 64 91

FROMAGERIE FINE
Fromages affinés
Spécialités - Crèmerie

Sandrine & Régis MOREAU
Marchés de Saintes les mardi,
mercredi, vendredi et samedi. Cozes le
mercredi
05 46 74 53 38 - 06 18 65 13 99
moreaureg@orange.fr

JULIEN BROCANTE

JULIEN TABAUD
Débaras Maison /
Atelier/Grenier/Grange
06 78 79 85 62
tejetv@gmail.com

**MACONNERIE
RENOVATION**

Yvon PEROCHAIN
16 chemin de la Mare de l'Abbaye
05 46 93 13 10 - 06 68 29 77 14

MEUBLES ANCIENS

Laurent COUTIN
achat et vente meubles anciens
11 chemin des Chagnauds
06 72 96 23 67

**M.S.M
MOREAU SERVICES MULTIPLES**

Entretien int/ext, petite maçonnerie,
carrelage,
peinture, placo, nettoyage, toitures,
façades, jardins...
MSMmoreau17@outlook.fr
06 63 45 50 74

PEINTURE

David MARQUISAUD
11 chemin de la Grand'Porte
05 46 92 06 65

**PLOMBERIE - COUVERTURE
ZINGUERIE**

Kévin BRUNETEAU
7b chemin des Chagnauds
Les Ablains
06 67 98 73 33
ke Bruneteau17@hotmail.fr

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE
COUVERTURE - ZINGUERIE**

Frédéric GELICUS
Artisan Dépanneur
Les Mailleaux
05 46 74 50 65

SCIERIE

BRUNETEAU
Vente de bois de charpente
Sciage à l'heure
150 route de Beauchail
06 63 27 99 22 - 05 46 93 43 98

THAI FOOD

A & B THAI FOOD
Place des Chaumes
Les mercredis soir
06 29 43 17 55

VENTE DE MIEL

Jean-Louis RENARD
APICULTEUR
10 chemin du Vieux Bourg
0546747912- 0607481625

VIVAL

Paul BELLAND
ouvert 7h30/14h et 15h30/19h30
sauf mercredi
dimanche et jours fériés 8h/12h30
05 46 92 56 16

emplacement libre

**vosre annonce est gratuite et
réservée aux professionnels
bussacais**

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 128

Mai-Juin-Juillet-Août 2017

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F. Durand - J-Luc Marchais - L. Besson
C. Faveau - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : Imprimerie Delavaud Etoile

En couverture : Lavoir, pigeonnier du bourg,
grave du château, gare du Pontreau, chemin de la grave

Au dos : Fête de l'école Gustave Courbet, Eglise Notre
Dame de Bussac, Mairie, vue sur Port Berteau.

- Page 2 Petites annonces -
Dates à retenir
- Page 3 Editorial

Informations municipales

- Page 4 Conseil municipal du 6/06/2017
- Page 6 Conseil municipal du 5/07/2017

Informations locales

- Page 10 Etat civil
- Page 11 Informations locales
- Page 12 Infos CDA - Bibli
- Page 13 Vie paroissiale
- Page 14 Ca s'est passé à Bussac
- Page 18 Un Bussacais à l'honneur
- Page 19 CCAS
- Pages 21 -22 Pages centrales : La rentrée
- Page 23 Le point sur les travaux
- Page 26 Nouvelles de l'école
- Page 31 Accueil Péri scolaire

Foyer rural

- Page 32 Le mot de la Présidente
- Page 33 Activités des sections
- Page 36 Association Nounous et Bout'choux
- Page 37 Jumelage
- Page 40 Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE
139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.com

Ouverture au public Le lundi 09h00 à 12h00
Du mardi au vendredi 13h30 à 17h30

DATES A RETENIR ...

➤ OCTOBRE

01 : Bourse à l'enfance par les Nounous
bout'chous

08 : Vide dressing du jumelage

➤ NOVEMBRE

04 : Loto par la Boule bussacaise à 20h30

11 : Cérémonie au monument aux morts
Repas des aînés

19 : Marché de l'Avent, 9h pour les
exposants, 10h pour le public

➤ DECEMBRE

3 décembre : Bourse aux jouets de
l'association Nounous et bout'choux

19 décembre : Marché de Noël du foyer
rural

➤ JANVIER

5 janvier : Galette du foyer rural

➤ FEVRIER

4 janvier Loto du jumelage

En ligne...

*Pour recevoir des infos de la mairie,
n'hésitez pas à transmettre votre e-mail au
secrétariat :*

mairie@bussac-sur-charente.com

ADSL à Bussac

N° Azur : 0810170017

www.17-numerique.fr

la FIBRE à Bussac :

Pour savoir quand votre domicile sera
raccordable :

<http://reseaux.orange/cartes-de-couverture/fibre>



DON DU SANG, MOBILISONS NOUS !

Avec la rentrée, l'activité hospitalière redevient très importante entraînant l'augmentation des besoins en produit sanguins.

La régularité des dons est une nécessité. La durée de vie des produits sanguins est courte (5 jours pour les plaquettes et 42 jours pour les globules rouges).

N'attendez pas un appel d'urgence qui serait le signe que les stocks seraient fragiles, mobilisez-vous dès maintenant, partagez votre pouvoir, donnez votre sang !

Donner son sang est un acte citoyen, de partage et de solidarité qui est vital pour de nombreux patients.

Pour trouver une collecte, rendez-vous sur notre site dondesang.efs.sante.fr / rubrique : Où donner ? ou au 05 46 93 53 44.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez plus d'information.

Donner son sang, c'est sauver des vies : Venez partager votre pouvoir !

CROIX ROUGE

COLLECTE DE VETEMENTS ET ACCESSOIRES

*A DEPOSER EN MAIRIE
SEMAINE DU 6 AU 11 NOVEMBRE*

voir détail dans rubrique CCAS page 20

PLACE DES CHAUMES :

Le jeudi de 17 h à 20 h 30

TITIPIZZ PIZZA AU FEU DE BOIS

www.titipizz.fr

Programme à retirer au camion

Passez vos commandes au 07 71 08 11 58

PLACE DES CHAUMES :

Le mercredi soir

A & B THAI FOOD

06 29 43 17 55

Suivez notre actualité sur FACEBOOK ABTHAIFOOD

Editorial

Après la fibre optique à domicile, La Poste à Bussac !

Les Bussacais vont disposer d'un bureau de poste au printemps de l'année 2018 : il sera implanté au sein du multiservices.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, et la raréfaction des subventions, les travaux se poursuivent dans la commune :

-Le multi-services va être agrandi et mis aux normes ; pendant la durée du chantier, l'activité sera maintenue et je vous encourage à fréquenter davantage encore ce magasin que la commune souhaite conserver !

-Les bureaux de la mairie ont aussi fait l'objet d'un réaménagement afin que Maria Ferreira et Nathalie Lefebvre puissent travailler dans de meilleures conditions de confidentialité et de calme.

-La fin de la réfection de l'aménagement de la route de Beauchail a permis de voir l'aboutissement d'un projet important et ainsi de retrouver un peu de calme dans ce quartier.

La mise en place de l'assainissement collectif s'est poursuivie à La Grand Porte et au village des Mailleaux.

Le projet de réseau d'assainissement est en cours d'adaptation au nouveau plan local d'urbanisme et la prochaine tranche de travaux devrait se dérouler au printemps de l'année 2018.

Cet été, les membres du jumelage ont été reçus à Oron la ville ; lors du dîner de clôture, le Syndic (le Maire) m'a interpellé sur les résultats de madame Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle à Bussac ...bien que surpris par son discours, je lui ai répondu que les élus de la commune s'étaient aussi posé les mêmes questions

Enfin si l'été a été agité sur le plan météorologique, que dire face au désastre qui vient de détruire les îles des Caraïbes ? Devant cette catastrophe sans précédent, comment ne pas vouloir lutter encore plus contre le réchauffement climatique et modifier nos habitudes de vie et de déplacement afin de mieux protéger les populations.

Christophe Dourthe

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

1- Décision modificative

Le Maire rappelle que lors du vote du budget, le Conseil municipal n'avait pas prévu de crédits pour l'acquisition de matériel et mobilier. Or il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de matériel et mobilier en mauvais état. Il convient donc d'utiliser les crédits qui figurent en section de fonctionnement au compte 022 «dépenses imprévues».

Le Conseil municipal accepte d'inscrire les crédits de la manière suivante :

D. C/022 : 3 500 € D. C/023 : 3 500 € R. C/021 : 3 500 € D. C/2188-224 : 3 500 €

2- Aménagement de la Route de Beauchail : demande de subvention au titre de la DETR en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite selon le taux de subvention de 40%

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux concernant l'aménagement de la Route de Beauchail établi par le Syndicat Départemental de la Voirie. Considérant les difficultés de circulation et de desserte de la Route de Beauchail qui sont apparues il est nécessaire de repenser l'aménagement de cette voie par sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le devis établi par le Syndicat Départemental de la Voirie s'élève à 65 870,21 € HT. Le Conseil municipal sollicite de ce fait une subvention au titre de la DETR en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ces sommes apparaissent dans le tableau du plan de financement ci-dessous.

Montant de la dépense : 65 870,21 €HT		
Partenaires	Participation	Montant HT attendu
État - DETR	40 %	26 348,08 €
Conseil départemental : amendes de police	20 %	13 174,04 €
Commune	40 %	26 348,08 €
TOTAL		65 870,21 €

3- Recrutement en cas de besoins occasionnels et modification du tableau des effectifs.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération l'autorisant à recruter 1 agent occasionnel ou remplaçant pour pallier aux absences des agents permanents ou à un surcroît d'activité. Le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir recruter 2 agents remplaçants ou occasionnels. Le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à recruter deux agents remplaçants ou occasionnels et modifie ainsi le tableau des effectifs :

Adjoint administratif principal 2ème classe : 1 agent à temps non complet

Adjoint administratif : 1 agent à temps non complet

Adjoint technique principal 2ème classe : 2 agents à temps complet

Adjoint technique: 2 agents à temps complet

2 agents à temps non complet

Adjoint technique remplaçant ou occasionnel : 2 agents

4- Subvention Saintes-Lyon Vélo Vintage

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la première édition de la randonnée cycliste dénommée « Saintes-Lyon Vélo Vintage » aura lieu le 19 août 2017 et se déroulera en 6 étapes. Le départ sera donné de la Mairie de Bussac sur Charente. A cette occasion le Maire propose au Conseil de verser une subvention de 100 € à l'Association « Saintes-Lyon Vélo Vintage ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le versement de la subvention et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/022 - 100 € C/6574 + 100 €

5- Fête de l'été du 17 Juin : tarifs vente boissons

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un acte constitutif de la régie de recettes appelée «Vente de boissons» a été établi le 11 Juin 2015. Les régisseurs sont M. Alain DESTREGUIL et Mme Joëlle OBLE.

La Fête de l'Été aura lieu cette année le 17 juin, afin de permettre la vente de boissons ce jour là, il propose au Conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

Verre de vin : 1 € Bouteille d'eau : 1 € Boissons en canette : 1,50 € Carafe de vin : 4 €

Bière pression : 2 €

Afin de faciliter le rendu monnaie, le Maire propose également la constitution d'un fonds de caisse d'un montant de 80 € Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte d'appliquer les tarifs proposés ainsi que le montant du fonds de caisse.

6- Restauration des registres d'État-Civil : demande de subvention auprès du Département.

Le Maire informe le Conseil municipal que les registres d'état-civil concernant les années 1843 à 1852 et 1878 à 1887 sont en mauvais état et qu'il convient de prévoir leur restauration. Trois entreprises ont été sollicitées pour établir les devis qui ont été soumis au Directeur des Archives Départementales pour avis technique.

Les entreprises sollicitées sont :

- L'Atelier du Patrimoine pour un montant total de 799,64 €TTC soit 666,37 €HT
- L'Atelier Quillet pour un montant total de 531,00 €TTC soit 442,50 €HT
- SARL Reliure Pilard pour un montant total de 202,92 €TTC soit 192,34 €HT

La SARL Reliures Pilard n'ayant pas reçu un avis technique conforme aux règles de la Direction des Archives de France, le Conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de l'Atelier Quillet qui s'élève à 531,00 €TTC soit 442,50 €HT pour la restauration des 2 registres
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du fonds départemental de soutien aux communes pour la restauration de leur patrimoine documentaire historique.

7- Raquette de retournement « Impasse de la Combe des Chaumes » : bornage et reconnaissance de limites

Le Maire rappelle que pour la réalisation de la raquette de retournement Impasse de la Combe des Chaumes il avait été nécessaire de modifier les limites de propriétés de M. et Mme PAILLETTE René pour la parcelle AC n°59, de M. et Mme FOUQUET Roger pour la parcelle AC 527 et de la Commune propriétaire de l'Impasse de la Combe des Chaumes. Un procès verbal de bornage et de reconnaissance de limites a été dressé. Le Conseil municipal autorise le maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017/09/09 du 8 mars 2017.

M. le Maire présente ses excuses à M. et Mme PAILLETTE pour la rédaction erronée de cette délibération.

8- Legs Couprie.

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier en 2017, des arrérages du legs de 3 811,23 € fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal, après examen du dit testament désigne à l'unanimité Mlle Léa RAVET née le 18 novembre 1999 pour recevoir le dit legs.

9- Visite médicale d'un agent : remboursement des frais.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la Commune a passé une visite médicale pour la validation de son permis poids lourds. Il s'est acquitté de la somme de 33,00 €. Le Conseil municipal accepte le remboursement de cette dépense auprès de l'agent concerné.

10- SDEER : décisions modificatives.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu pour deux opérations d'ordre budgétaire liées d'une part au complément d'éclairage de la Route du Val de Charente (1 projecteur) au niveau du passage piéton et d'autre part à la préparation du réseau d'éclairage public Chemin des Bacheliers de procéder aux écritures suivantes :

Route du Val de Charente (1 projecteur) :

D. C/21534-041 : 1 259,56 € R. C/1326-041 : 1 259,56 €

Préparation éclairage Chemin des Bacheliers :

D. C/21534-041 : 798,58 € R. C/1326-041 : 798,58 €

Le Conseil municipal accepte ces propositions

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

I- Travaux Multiservices : demande de subvention au titre de la DETR en matière de maintien des commerces ou multiservices en milieu rural

M. DOURTHE, Maire, rappelle que le montant des travaux de restructuration, de mise aux normes et d'extension du multiservices ont été prévus et inscrits au budget primitif 2017 de la commune et qu'ils peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. L'objectif visé est le maintien des commerces dans le centre bourg de la Commune en :

1. améliorant la lisibilité et l'accessibilité du multiservices existant
2. l'agrandissant pour permettre à ce commerce de diversifier ses activités et de se maintenir
2. réalisant des travaux de mises aux normes du bâtiment
3. diminuant les coûts de fonctionnement du bâtiment par des travaux d'économie d'énergie

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de M. DOURTHE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de solliciter au titre de la DETR 2017 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

Travaux de restructuration et d'extension du multiservices (tranche ferme) : 121 958,18 €HT

Mise aux normes du multiservices (tranche conditionnelle) : 58 534,10 €HT.

Honoraires de maîtrise d'œuvre 7,80 % : 14 078,40 €HT

Coût général : 194 570,68 €HT

TVA 20 % : 38 914,13

Coût général de l'opération : 233 484,81 €TTC

Cette demande de subvention s'ajoute à celles qui ont été faites, l'une au titre du FSIPL 2 (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), cette demande fait l'objet d'une délibération prise au cours de cette même réunion et auprès du Conseil Départemental ainsi qu'au titre du Contrat de Ruralité que la CDA de Saintes négocie avec les deux autres Communautés du Pays de Saintonge Romane. Ces sommes apparaissent dans le tableau du plan de financement ci-dessous.

Montant de la dépense HT 180 492,28 €(plafonné à 180 000 €HT pour le Conseil départemental)		
Partenaires	Participation	Montant HT attendu
État – Contrat de Ruralité FSIPL 2	25,00%	45 123,07 €
État - DETR	20%	36 098,46 €
Conseil départemental 17 (plafond 180 000 €)	30% + 5 % (commerce)	63 000,00 €
Commune	20%	36 270,76 €
TOTAL		180 492,28 €

2- Travaux Multiservices : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local 2 (FSIPL2)

M. DOURTHE, Maire, rappelle que le montant des travaux de restructuration, de mise aux normes et d'extension du multiservices ont été prévus et inscrits au budget primitif 2017 de la commune et qu'ils peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. L'objectif visé est le maintien des commerces dans le centre bourg de la Commune en :

3. améliorant la lisibilité et l'accessibilité du multiservices existant
4. l'agrandissant pour permettre à ce commerce de diversifier ses activités et de se maintenir
4. réalisant des travaux de mises aux normes du bâtiment
5. diminuant les coûts de fonctionnement du bâtiment par des travaux d'économie d'énergie

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de M. DOURTHE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de solliciter au titre de la DETR 2017 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération suivante :

Travaux de restructuration et d'extension du multiservices (tranche ferme) : 121 958,18 €HT

Mise aux normes du multiservices (tranche conditionnelle) : 58 534,10 €HT.

Honoraires de maîtrise d'œuvre 7,80 % : 14 078,40 €HT

Coût général : 194 570,68 €HT

TVA 20 % : 38 914,13

Coût général de l'opération : 233 484,81 €TTC

Cette demande de subvention s'ajoute à celles qui ont été faites, l'une au titre de la DETR, cette demande fait l'objet d'une délibération prise au cours de cette même réunion et auprès du Conseil Départemental ainsi qu'au titre du Contrat de Ruralité que la CDA de Saintes négocie avec les deux autres Communautés du Pays de Saintonge Romane. Ces sommes apparaissent dans le tableau du plan de financement ci-dessous.

Montant de la dépense HT 180 492,28 €(plafonné à 180 000 €HT pour le Conseil départemental)		
Partenaires	Taux de participation	Montant HT attendu
État – Contrat de Ruralité FSIPL 2	25,00%	45 123,07 €
État - DETR	20%	36 098,46 €
Conseil départemental 17 (plafond 180 000 €)	30% + 5 % (commerce)	63 000,00 €
Commune	20%	36 270,76 €
TOTAL		180 492,28 €

3- Subventions allouées au Foyer Rural et à l'A.P.E Bussac/Saint Vaize

Le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis plusieurs années le Foyer Rural et l'A.P.E Bussac/St Vaize viennent en aide pour l'organisation de la Fête de l'Été qui se déroule sur la Commune. Il propose au Conseil municipal de leur verser une subvention exceptionnelle. Pour l'A.P.E Bussac/St Vaize, 225 €et pour le Foyer Rural, 117 €

Le Conseil municipal accepte ces propositions et décide l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/6574 : + 342,00 € C/022 : - 342,00 €

4- Subvention au Collège Agrippa d'Aubigné

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier reçu de M. le Principal-adjoint du Collège Agrippa d'Aubigné, par lequel il sollicite une subvention pour financer le projet des élèves de 5ème souhaitant implanter des carrés de culture dans lesquels seront semés des légumes anciens et des fleurs présentant un intérêt culinaire ou médicinal et ceci dans le cadre de leur programme d'histoire-géographie et de français sur l'époque médiévale. Le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 200 €. Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte cette proposition et décide l'inscription des crédits de la manière suivante :

C/6574 : + 200,00 € C/022 : - 200,00 €

5- Décision modificative : RD 114-Cheminement Piétons et amortissement

Le Maire rappelle la délibération du 19 mai 2014 par laquelle le Conseil municipal l'a autorisé à signer la convention relative à la participation de la commune aux travaux d'aménagement de la traverse du bourg sur la RD 114. Il informe les membres du Conseil municipal que les crédits nécessaires n'ont pas été prévus au budget 2017, il propose au Conseil municipal de les inscrire de la manière suivante :

Investissement :

D. C/204131 : + 9 600 € D. C/2132-225 : - 5 000 € D. C/022 : - 4 600 €

D. C/023 : + 4 600 € R. C/021 : + 4 600 €

L'article 204131 (Biens mobiliers, matériel et études) étant soumis à amortissement, le Maire propose également au Conseil municipal de fixer la durée de cet amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'inscription des crédits et décide d'amortir sur une période de 2 ans. La 1^{ère} année d'amortissement est fixée à 2018.

6- Indemnité du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la délibération du 28 mars 2014 avait fixé et détaillé le mode de calcul des indemnités du Maire et des Adjointes.

Cette délibération faisait référence à l'indice 1015, indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Monsieur le Maire précise que par décrets un nouvel indice brut terminal a été fixé, et que la valeur du point d'indice a été modifiée. L'indice 1015 ne peut donc plus constituer une référence au calcul des indemnités de Maire et d'Adjointes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal décide de maintenir dans son intégralité la méthode de calcul des indemnités du Maire et des Adjointes, en précisant que ces calculs se feront par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

7- Modification de la durée hebdomadaire d'un agent

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la loi du 21 février 2007 modifiant la loi du 26 janvier 1984 concernant la modification à la hausse ou à la baisse de la durée de travail d'un agent.

La modification est assimilée à une suppression d'emploi suivie de la création d'un nouvel emploi si l'augmentation ou la diminution du nombre d'heure excède 10% et/ou si celles-ci entraînent la perte du bénéfice de l'affiliation à la CNRACL.

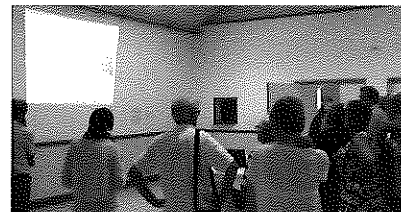
De ce fait l'assemblée délibérante doit saisir préalablement le Comité Technique pour avis.

M. le Maire fait part au Conseil que l'agent d'accueil actuellement à 20/35ème a donné son accord pour que son temps de travail soit augmenté à compter du 1er novembre 2017, passant ainsi de 20/35ème à 28/35ème, ce qui correspond à une augmentation de plus de 10% lui faisant bénéficier de l'affiliation à la CNRACL.

Par conséquent, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'avis du Comité technique pour la suppression du poste d'agent d'accueil à 20/35ème et la création d'un poste d'agent d'accueil à 28/35ème à compter du 1er novembre 2017.

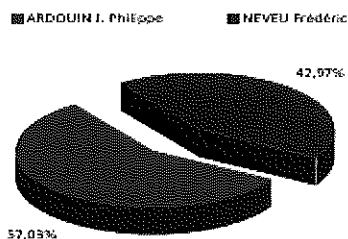
Résultats des élections législatives des 11 et 18 juin 2017

ELECTIONS LEGISLATIVES 3 ^e circonscription du 11 Juin 2017						
	Nombre d'inscrits		1007			
	Nombre de votants		590		58,59%	
	Nombre de suffrages exprimés		568		96,27%	
CANDIDAT	table 1	table 2	table 3	table 4	Résultat	% des suffrages exprimés
FRINSOU CATROU Rémy	20	42	24		86	15,14%
UDI DIADO-DASYLVA Henriett	0	2	2		4	0,70%
LUT OUV LAVAZEC J.Louis	0	0	1		1	0,18%
GEORGEON Alain	3	2	2		7	1,23%
PARDEM CHRETIEN Bernard	0	1	0		1	0,18%
LR NEVEU Philippe	32	16	24		72	12,68%
FR OSE BEAUVAIS Alexandre	0	1	1		2	0,35%
EN MARCHÉ ARDOUIN J. Philippe	50	46	70		166	29,23%
NV DONNE SANANES Frédéric	1	3	4		8	1,41%
UPR NINVIRTH Isabelle	0	1	0		1	0,18%
UFCR DE CORTE Joëlle	3	2	0		5	0,88%
REP PROG CHEBROUX Patrick	3	5	2		10	1,76%
PCF MOQUET M.France	3	1	2		6	1,06%
PRG BENCHIMOL-LAURIBE	1	4	2		7	1,23%
DV BELLEPERCHE Eric	3	2	0		5	0,88%
FN COINTET Rachel	33	36	23		92	16,20%
MAJ PRES PAPINEAU Julien	19	15	12		46	8,10%
PS MESNARD Françoise	22	13	14		49	8,63%
ss total	193	192	183	0	568	100,00%
Blancs	3	8	4		15	2,54%
Nuls	4	0	3		7	1,19%
ss total 2	7	8	7	0	22	3,73%
Total	200	200	190	0	590	

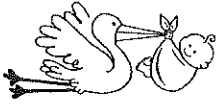


COMMUNE DE BUSSAC SUR CHARENTE						
ELECTIONS LEGISLATIVES 2 ^e ème tour 18 Juin 2017						
	Nombre d'inscrits		1007			
	Nombre de votants		485		48,16%	
	Nombre de suffrages exprimés		377		77,73%	
Noms	table 1	table 2	table 3	table 4	Résultat	% des suffrages exprimés
ARDOUIN J. Philippe	128	87			215	57,03%
NEVEU Frédéric	99	63			162	42,97%
ss total	227	150	0	0	377	100,00%
Blancs	38	36			74	19,63%
Nuls	20	14			34	9,02%
ss total 2	58	50	0	0	108	28,62%
Total	285	200	0	0	485	

% des suffrages exprimés



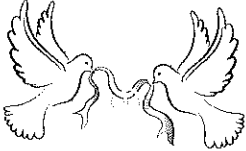
État civil



Naissances

Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :

- Stéphane VARCHON né le 9 mars 2017 fils de Nicolas VARCHON et Justyna JANICKA
- Joan BOSSUYT EMARD née le 23 mai 2017 fille de Jérôme BOSSUYT et Noémie EMARD
- Charlie PARPILLON né le 11 juillet 2017 fils de Antony PARPILLON et Emilie BOUTON



Mariages

Bussac-info présente ses sincères félicitations pour le mariage de :

- Vincent ANQUETIL et Héloïse BONNEFON qui se sont unis le 24 juin 2017
- Olivier SICARD et Ludivine VIOLLET qui se sont unis le 29 juillet 2017
- Pascale MARIOT et Serge COMTE qui se sont unis le 12 août 2017



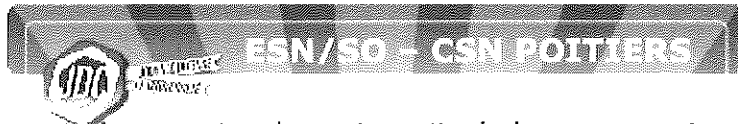
Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- Marcel GOUCHON décédé le 22 mai 2017
- Martine TESSIER née LOURTEAU décédée le 30 juillet 2017
- RAUD Serge décédé le 29 août 2017

Nous rappelons que ne figurent dans ces annonces d'état civil que les naissances, mariages et décès pour lesquels nous avons obtenu un accord de parution des familles concernées.

RECENSEMENT



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via Internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes **électorales** dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

INFOS LOCALES

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES A V I S A U X É L E C T E U R S

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. **Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.** Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2018 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2018 inclus. A partir du 21 janvier 2018, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;

- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

Rythmes scolaires : votre avis nous intéresse !

Le décret "relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques" du 27 juin 2017 autorise les collectivités à repasser à la semaine de quatre jours.

Et vous, parents résidant sur l'agglomération de Saintes, qu'en pensez-vous ?

Donnez-nous votre avis en répondant au sondage en ligne accessible dans votre « espace personnel » de « l'espace familles » accessible sur le site internet de le CDA

Vous avez jusqu'au 13 octobre pour y répondre.

Nous comptons sur votre participation !

Soirée d'inauguration du Mois de l'Économie Sociale et Solidaire

En novembre 2017, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) de Nouvelle Aquitaine organise la 10ème édition du Mois de l'ESS.

Le Mois de l'Économie Sociale et Solidaire propose des rencontres entre les acteurs de l'ESS et le grand public : faire connaître les innovations, les activités et les entreprises collectives, moteurs de cette autre façon d'entreprendre. Du 6 Novembre au 6 Décembre, ce sont ainsi plus de 150 manifestations (représentation théâtrale, tables rondes, projections documentaires, visites guidées) qui seront organisées sur la Région Nouvelle Aquitaine.

A cette occasion, l'agglomération de Saintes accueillera la soirée d'inauguration officielle du Mois, le 6 Novembre à 18h30, à Saintes.

Cette soirée ouverte à toutes et tous sera placée sous le signe de l'échange et de la convivialité avec la présentation d'un spectacle d'improvisation théâtrale et dessinée par le collectif du Mulet à Cinq Pattes. Pièce improvisée en plusieurs actes successifs tantôt joués, tantôt dessinés, le tout avec une bande originale créée en live, ce spectacle grand public donne lieu à la création unique, sur scène, d'une bande dessinée multimédia. L'entrée est gratuite mais la réservation est obligatoire.

Renseignements et Réservations : CRESS Nouvelle Aquitaine - Karl Cournaud - 05 55 79 09 01

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE...

Bibliothèque Municipale

Téléphone : 05 46 97 18 14

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 h

Horaires d'ouverture à l'école : ils sont fixés en fonction de la demande des enseignants

Inscriptions : Gratuité pour tous les étudiants (quelque soit leur âge),

5 € pour 12 mois pour les autres personnes



De nouveaux achats sont prévus au mois de septembre.

Et nous vous rappelons que si vous souhaitez lire un livre que la bibliothèque ne possède pas, il est possible, par l'intermédiaire de la médiathèque départementale, d'en faire la demande.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

VIE PAROISSIALE

Le 15 août 2017, jour de l'Assomption notre église, notre Dame de l'Assomption a revêtu ses habits de fête et grand ouvert ses portes aux paroissiens désireux de prier la Vierge Marie, autour d'un reposoir superbement fleuri.

Les Pères Monnard et David (originaire d'Inde), Joseph (séminariste sud Vietnamien) ainsi que l'assemblée ont entonné chants et prières. Ils ont ensuite partagé le verre de l'amitié et un repas, très convivial, les a réunis jusqu'à la nuit tombée. Rendez-vous au 15 août 2018 !



A partir du mois de septembre, le Père Bernard de Lisle succède au Père Bertrand Monnard, comme curé de notre secteur pastoral de Saintes Rive droite.

Le père Monnard est muté à La Rochelle pour prendre en charge la paroisse de Christ Sauveur (centre ville) tout en continuant d'être vicaire général.

Le Père de Lisle vient de Chatellaillon. Il est entre autre, Vicaire Episcopal. Il devient aussi curé de l'autre secteur pastoral de Saintes (rive gauche). Il sera aidé par les Pères Jean-Baptiste Tison, Yves Guiochet, Benoît Zhang et Jean-Pierre Baron.

Le Père de Lisle sera installé comme curé par Mgr Georges Colomb, notre Evêque, lors de la messe qui sera célébrée le samedi 30 septembre à 18h30 à l'église de l'Abbaye aux Dames, suivie d'un verre de l'amitié. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec notre curé. Signalons enfin que deux séminaristes arrivent en stage pastoral, pour deux ans, au terme de leur formation au séminaire.

Messes (affichage à la porte de chaque église) / les samedis à 18h30 :

Bussac : 25 novembre, 23 décembre

Fontcouverte : fermée pour travaux

Saint Vaize : 28 octobre, 30 décembre

La Chapelle des Pots : 14 octobre, 11 novembre, 16 décembre

Chaniers : 7 et 21 octobre, 4 et 18 novembre, 9 décembre

Abbaye aux Dames : 30 septembre (cf. ci-dessous)

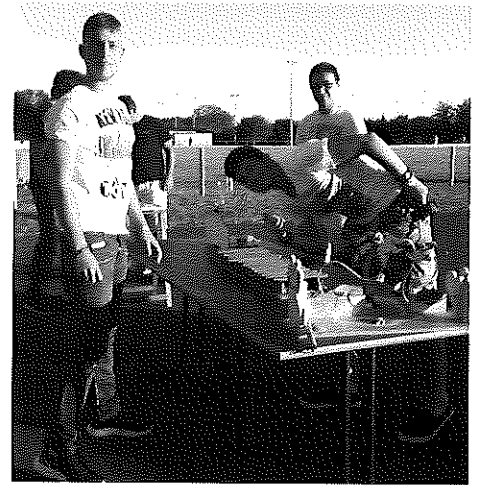
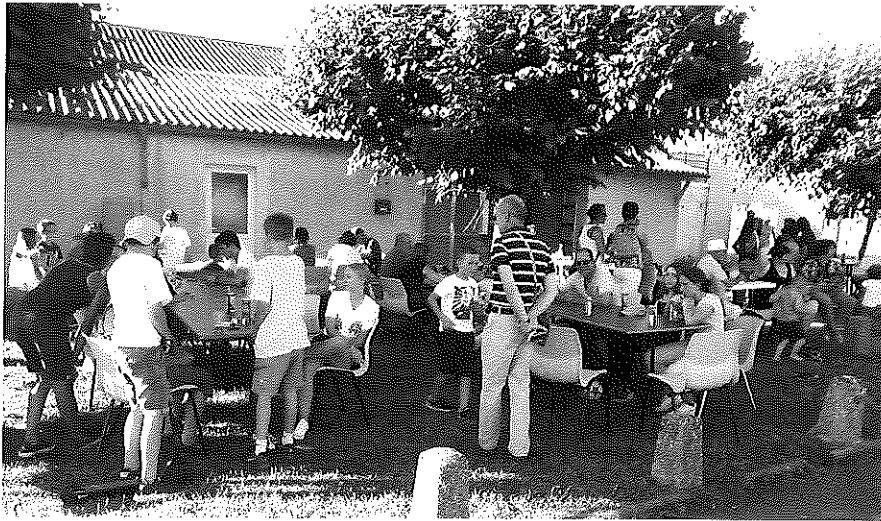
Tous les dimanches à 10h30 à l'Abbaye. Messe de la Toussaint mardi 31 octobre à Chaniers 18h30 et 1^{er} novembre Abbaye à 10h30. Samedi 2 décembre pas de messe en rural. Dimanche 3 décembre messe unique à la cathédrale St Pierre à 10h30. Dimanche 24 décembre veillée de Noël 18h30 à Chaniers et 21h30 à l'Abbaye. Lundi 25 décembre 9h45 la Chapelle des pots, 10h30 à l'Abbaye.

Eveil à la foi (3 à 7 ans), catéchisme (du CE1 au CM2), aumônerie des collèges et lycée : presbytère St Palais : 05 46 92 07 21

Catéchisme : Fabienne Drieu la Rochelle 05 46 92 24 52 et / ou au presbytère

ÇA S'EST PASSÉ À BUSSAC...

Fête de l'été



Cette année, la fête de l'été a été organisée une semaine avant la kermesse des écoles. La météo agréable, la présence de Bernard Jonglez le magicien, de structures gonflables et de jeux en bois ont attiré beaucoup de jeunes enfants avec leurs parents et grands parents ! Dès 18 h, le magicien a divertit jeunes et moins jeunes (qui observaient les réactions de leurs enfants) sous les tilleuls ; son succès a été total si j'en juge par les commentaires des uns et des autres à l'issue de sa prestation.

Les enfants ont bien profité des structures gonflables qui rencontrent chaque année un vif succès ; les jeux en bois intéressent petits et grands et ils ont permis à tous de se tester, seul ou en famille !

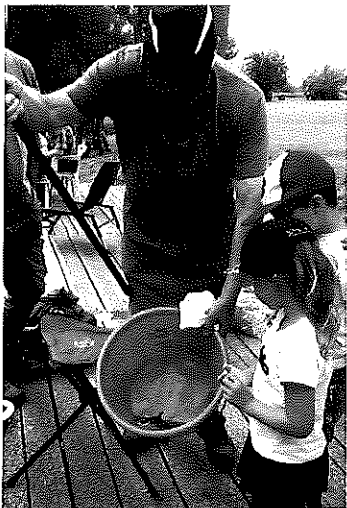
L'animateur présent a réussi à faire danser le plus grand nombre avant et surtout après le tir du feu d'artifice offert par le foyer rural, avec une programmation musicale qui a plu aux danseurs ce qui est essentiel.

Merci à Claudé Mongne pour le tir du feu d'artifice, magnifique !

Quant à l'équipe de bénévoles qui a assuré restauration et buvette, elle a réussi, elle aussi, une prestation de qualité, qu'elle en soit aussi remerciée !

Merci à toutes et à tous pour votre enthousiasme et pour votre confiance.



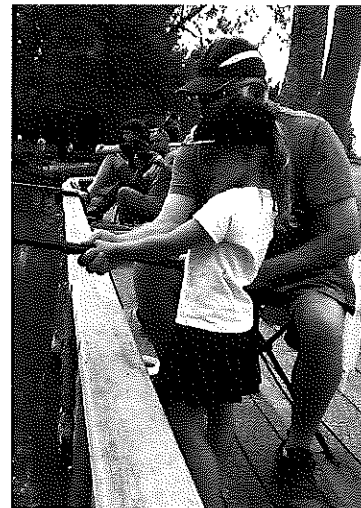


La fête de la pêche à l'étang de Bussac

Le 4 juin 2017 s'est déroulée la fête de la pêche à l'étang de Bussac. Les pêcheurs saintongeais, et leur président Stéphane Chauveau, avaient donné rendez-vous à tous ceux qui le souhaitaient pour la journée nationale de la pêche.

Un public nombreux avait répondu à l'invitation pour un moment convivial. Des baptêmes de pêche et des initiations ont été proposés à tous les visiteurs.

L'étang, labellisé parcours découverte, répond à tous les critères d'accueil. Il est devenu en quelques mois un lieu très prisé des Bussacais, pêcheurs ou non.



Saintes - Lyon vélo 2017 : mission accomplie

Partir de Bussac sur Charente un 19 août, avec une escale petit déjeuner galette à La Chapelle des Pots, pour mettre le cap à l'Est destination Lyon, 640 kilomètres, 9235 mètres de dénivelé positif, 9000 mètres de dénivelé négatif, monter, descendre, remonter, redescendre, en prendre plein les yeux, en prendre plein les jambes, s'arrêter, camper, rigoler, recommencer sitôt levés, c'était l'objectif des 11 participants de 16 à 68 ans.

Le 24 août 2017, à 15 heures 20 minutes, tous les participants sont arrivés à Lyon..

Même si nous l'avons bien aidée, la réalité a eu l'infini gentillesse de se courber à notre rêve.

La route, le sourire de Raymond Poulidor que nous sommes allés saluer chez lui, la satisfaction intime d'avoir effectué la totalité du trajet sur mon vieux vélo Hurtu de 1936, le bonheur de tous, ce "Saintes - Lyon" 2017 a été magnifique, à l'image de la météo, parfaite.

Saintes -Lyon 2017 est terminé, nous réfléchissons déjà à Saintes - Lyon 2018.

Le parcours pour rejoindre les deux villes passera un peu plus au Sud, par la Corrèze au lieu de la Creuse, rentrera franchement dans le Massif - Central avec peut-être une arrivée d'étape au sommet du Puy de Dôme plus quelques autres surprises. Les inscriptions pour l'édition 2018 seront ouvertes à partir du 1^{er} janvier au 06 45 61 64 06.

Merci à toutes et à tous pour votre enthousiasme et pour votre confiance.

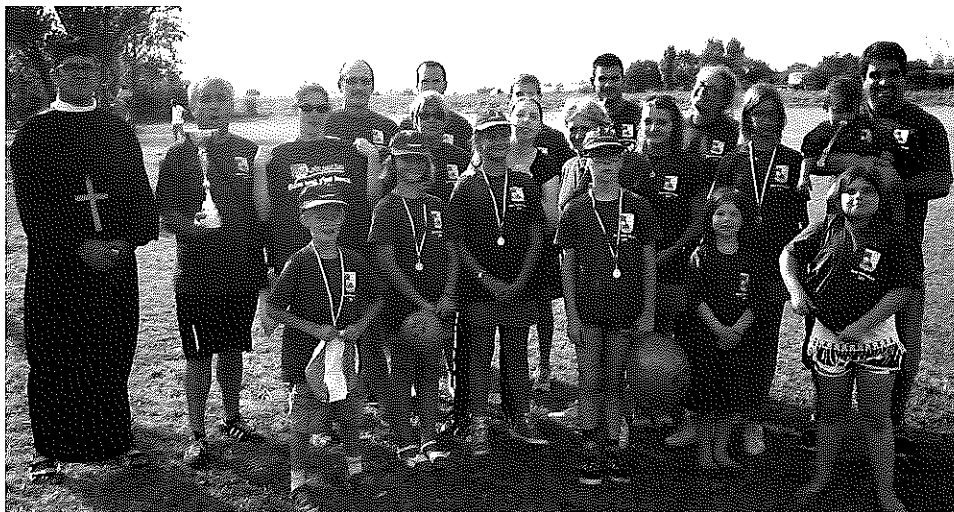
Jean - Marc Gay , président de l'association Saintes-Lyon vélo vintage.



Jeux Inter villages du 08 juillet 2017

Une journée qui restera longtemps dans la mémoire des personnes présentes ce jour là.

En effet, la journée avait mal commencé. Au cours de la nuit précédente, nous sommes passés en vigilance orange. Toutes les installations mises en place la veille ont été balayées par un vent violent. De plus la pluie était de la partie. Tous les bénévoles présents se sont afférés au rangement pour sauver ce qui pouvait encore l'être.



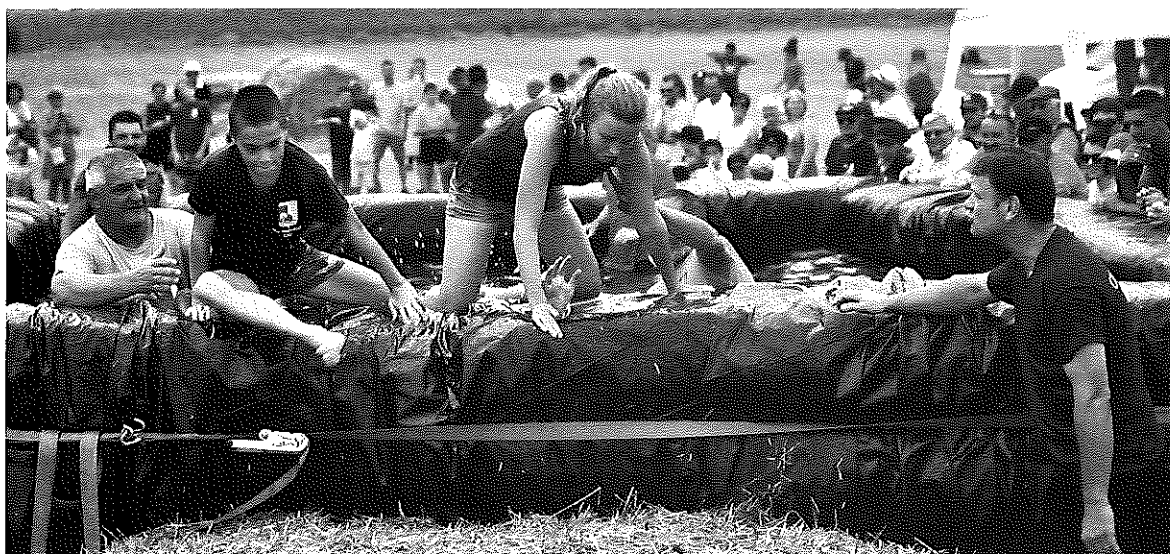
La décision tomba, les jeux étaient annulés. Les organisatrices offrirent café et viennoiseries aux équipes restées présentes. Afin de ne pas avoir le repas du midi « sur les bras », tous étaient d'accord pour revenir partager ce moment convivial.

En milieu de matinée, la pluie a cessé, la cinquantaine de personnes encore présente a demandé aux arbitres la possibilité de faire des mini jeux en attendant le repas du midi. Ce qui fut fait.

En fin de matinée le soleil est revenu, les organisatrices, les volontaires ont installé tables, chaises et tivolis. Comme prévu, toutes les équipes étaient présentes pour se restaurer, les sourires étaient de retour et tout le monde était d'accord pour poursuivre les jeux l'après midi. Ceux-ci se sont déroulés dans une super ambiance. Exceptionnellement, vu les conditions, il n'y a pas eu de classement pour cette année.

Merci aux membres organisateurs du club de gym des Gonds et à leurs volontaires et à toutes les équipes pour leur bonne humeur.

A l'année prochaine le 7 juillet à Vénérand.



Notre Maire épinglé !

Christophe Dourthe a reçu le 22 septembre, des mains de Philippe Marchand, ancien ministre de l'intérieur, officier de la légion d'honneur, la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

A cette occasion, il avait réuni sa famille proche, ses anciens collègues de travail ainsi que quelques élus, dont Bernard Lalande actuel sénateur de Charente-Maritime, à l'initiative de cette décoration.

Philippe Marchand a retracé le parcours de Christophe, évoquant sa passion pour son métier de médecin hospitalier, en particulier son implication dans le secteur de la gérontologie, et ensuite son engagement dans la vie locale comme Maire de Bussac, et comme Conseiller Départemental.

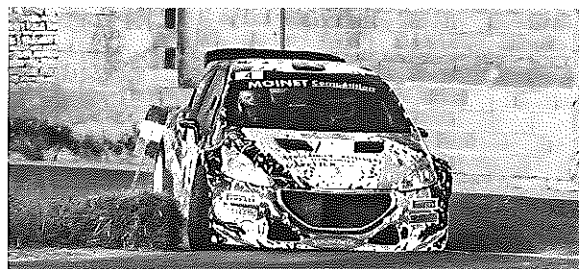
Le médaillé s'est très vite remis de ses émotions durant le moment de convivialité qui a suivi.

Bernard Lalande a retracé l'intégralité du parcours de Christophe et l'essentiel de ses actions sur une page de son site : <https://www.bernardlalande.fr/christophe-dourthe/>



Rallye de Saintonge 2017

Les 21, 22 et 23 juillet derniers, a eu lieu la 29^{ème} édition du Rallye de Saintonge, empruntant les routes de la commune de Bussac sur Charente, et notamment l'épingle de Montvolland.... Cette année le plateau était à la hauteur avec une forte participation d'équipages (96 modernes et 20 vhc).



Sur un terrain très gras (grosse pluie en matinée), Reynald Moinet (Peugeot 208 T16) et Stéphane André (Skoda Fabia) affichent leurs ambitions dès cette première spéciale. Derrière ce duo de tête, Mickaël Terrière pointe à seulement 2s3 au volant de sa Peugeot 207. A l'issue de cette première boucle, Stéphane André est un fragile leader, devant Reynald Moinet alors que Mickaël Terrière s'accroche. A l'issue de la deuxième boucle Reynald Moinet en profite pour s'emparer de la deuxième place, devant Stéphane André qui retombe en troisième position, Mickaël Terrière pointe en tête de cette épreuve. Lors de la troisième boucle Reynald

Moinet revient à 4 dixièmes de Mickael Terrière toujours en tête. Stéphane André reste à la troisième place. A quatre spéciales de l'arrivée, les trois hommes de tête sont regroupés et le suspens reste entier. En raison d'une sortie de route dans l'ES7 et de l'intervention des agents d'EDF sur un poteau électrique, la dernière boucle de deux spéciales est finalement annulée et remplacée par une seule spéciale, celle de Bussac. Au terme d'un rallye intense, mais fortement perturbé en fin de soirée, Reynald Moinet et son copilote Christophe Gaudin arrachent la victoire dans les derniers kilomètres face à Mickaël Terrière.

N'oublions pas de préciser que Christophe Gaudin originaire de Bussac aura attendu 29 ans pour réaliser son rêve : finir sur la plus haute marche du podium de ce rallye qui lui tient tant à cœur....

Un Bussacais à l'honneur



Un tel résultat valait bien d'être mis à l'honneur dans notre journal !

Christophe Gaudin a déménagé de La Rochelle à Bussac en 1999, juste un mois avant la tempête, avec dans ses bagages Maxime son fils de 6 ans, bientôt suivi d'Anthony qui fut un « bébé 2000 ».

Christophe a été dessinateur en bâtiment pendant une quinzaine d'années, puis chauffeur routier, et depuis 1997, chargé d'études au service des routes au Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Ses parents, à la retraite, ont eux aussi quitté La Rochelle il y a une dizaine d'années pour construire à Bussac, juste à côté de leur fils unique.

C'est aujourd'hui le sport automobile qui passionne Christophe, mais il a aussi été sportif de haut niveau en athlétisme et faisait partie de l'élite sportive de l'armée des appelés au « Bataillon de

Joinville » au sein de l'équipe de France militaire en 1982. Sa spécialité : la course et plus précisément le 100 mètres ! Aujourd'hui c'est plutôt le kilomètre...heure qui l'intéresse !

Effectivement, il se passionne pour la course automobile qu'il pratique depuis 1987, date de sa 1ère licence comme co-pilote en rallye asphalte sur route.

Il fait partie de ceux qui ont créé le rallye de Saintonge en 1989 et est toujours membre de l'Association Sportive Automobile de Saintonge (ex écurie Goulbenèze) créée pour organiser le Rallye de Saintonge. Avec une douzaine de bénévoles, cette activité occupe Christophe chaque année d'octobre à juillet.

Dans le début des années 90, il a navigué Paul Paillé, qui avait son garage dans notre commune : Un équipage totalement bussacais à l'époque !

Depuis 2011, il navigue Reynald Moinet et obtient la 3ème place au rallye de Saintonge et à celui des 12 travaux. En 2012 ils terminent 1^{er} au scratch à Niort : 1ère victoire en série 1 ! En 2015, ils terminent à nouveau 3ème au rallye de Saintonge

Et enfin, cette année, 1^{er} chez lui, à Bussac ! L'émotion était au rendez vous : on le voit bien sur la photo du podium où il n'a même pas pu dire quelques mots tellement la gorge était nouée et les yeux embués.... Cette victoire il en avait tellement révé !

Christophe est également conseiller municipal depuis 2 mandats, et très investi dans la gestion de la commune, notamment dans l'habitat et l'urbanisme, domaines qu'il connaît bien. Ses avis très pertinents sont toujours appréciés par les membres du conseil.

Nous lui souhaitons de nouvelles victoires puisqu'il a bien l'intention de continuer à vivre sa passion tant qu'il le pourra ! 26



Le point sur les travaux.

Route de Beauchail

Les habitants de la route de Beauchail vont pouvoir souffler.

Le programme de travaux sans précédent engagé sur cette voie depuis 3 ans vient de prendre fin.

Après l'installation de l'assainissement collectif, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, le remplacement de la conduite d'eau potable, l'aménagement de la chaussée, des bas-côtés et des entrées vient de se terminer.

Ce chantier a été réalisé par l'entreprise Eiffage sous la conduite du Syndicat de la voirie.

Les travaux effectués sont de très bonne qualité, la pluviométrie importante de début septembre confirme la parfaite collecte des eaux pluviales.

Des aménagements de stationnement ont été installés sur la chaussée afin de réduire la largeur de la voie et ainsi faire ralentir les véhicules.



Enfouissement des réseaux

Les travaux d'enfouissement aux Bacheliers et sur la RD 114 sont en voie d'achèvement. Les réfections de voirie et de trottoirs vont se terminer pour redonner à ce secteur son aspect d'origine.

Les derniers poteaux vont être déposés. Il faut pour cela que l'ensemble des câblages soient terminés, ce qui n'est pas le cas pour le moment en ce qui concerne le réseau télécom.

La Municipalité a lancé de nouvelles études pour poursuivre le programme d'enfouissement. Les villages concernés sont Le grand village, Les Judets, La Grand porte et les Mailleaux.

Les travaux débiteront en fonction du plan de charge du Syndicat d'électrification qui cofinance ces travaux avec les communes.

Assainissement collectif

La tranche de travaux d'assainissement prévue en 2017 se termine aux Mailleaux et à la Grand'Porte. C'est l'entreprise SOGEA qui était chargée de leur réalisation.

Les branchements des habitations ont été réalisés au début de l'été.

En septembre les deux postes de relèvement prévus ont été installés par l'entreprise ATH.

Les réfections de voirie et la remise en état des trottoirs seront réalisées avant la fin du mois de septembre.

Les essais de ces différents équipements seront réalisés avant une mise en service du réseau.

Les habitants concernés recevront un courrier de la RESE d'ici la fin de l'année leur donnant le feu vert pour se raccorder.

Il est important de rappeler qu'il ne faut en aucun cas raccorder son installation au réseau avant la mise en service de celui-ci.



Rentrée des classes dans notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Bussac (maternelle-CE2-CM1-CM2) - -St Vaize (CP-CE1)



Les papas sont de la partie, mais un des 2 fistons devra attendre encore un peu...



Oh les curieux !!!

Le seul jour de l'année où les parents sont autorisés à rester...



Bonjour maîtresse Julie et maîtresse Dominique !





Tout le monde est prêt pour le grand jour !



C'est chouette la cantine !
Pâtes et jambon à St Vaize ...comme à Bussac

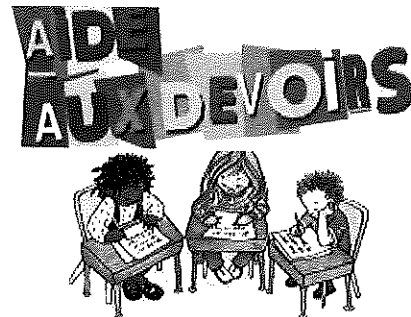


CCAS ...

**Les assistantes sociales n'assurent plus de permanences à Bussac.
Elles reçoivent uniquement sur rendez-vous dans les locaux du Conseil
Départemental rue de l'Alma à Saintes.
Pour prendre rendez-vous : 05 46 92 38 38**

AIDE AUX DEVOIRS

Le CCAS a décidé de reconduire l'Aide aux devoirs pour les collégiens bussacais. Un courrier sera adressé aux familles concernées, mais vous pouvez dès à présent vous faire connaître en mairie, que vous soyez intéressé pour vos enfants ou pour animer ces séances.



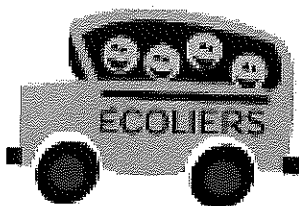
REPAS DES AINÉS

Comme chaque année la journée des aînés aura lieu le 11 Novembre. L'association AMANO assurera l'animation : pendant le repas avec son chanteur imitateur et sa chanteuse de cabaret, et après le repas avec le DJ Didier pour les danseurs. Le repas sera confectionné par le traiteur Sébastien Paillé, et le service assuré, comme d'habitude par les membres du conseil municipal et du CCAS. Les demandes d'inscription parviendront bientôt dans les boîtes aux lettres

des intéressés et devront être retournées en mairie avant la date indiquée.

Les personnes qui s'inscrivent et qui ne viennent pas sans motif valable, obligent le CCAS à payer leur part quand même. A partir de cette année, le prix du repas sera demandé aux personnes indécises.

Gratuité Bus RPI Bussac/St Vaize



Nous vous rappelons qu'en accord avec la Municipalité, le CCAS rembourse la carte de bus (42 €) à toutes les familles bussacaises qui ont des enfants qui utilisent les services du bus entre St Vaize et Bussac. Une simple demande avec justificatif est à déposer en mairie.

COLLECTE POUR LA CROIX ROUGE

La Croix Rouge apporte de nombreux services aux populations en difficultés.

Formation aux premiers secours, couvertures sanitaires lors de manifestations sportives, aides alimentaires, alphabétisation, visites aux personnes âgées isolées, aide aux démarches administratives...

Le CCAS a décidé de les aider en organisant une collecte sur la commune du 6 au 11 novembre 2017 .

vêtements, chaussures, linge de maison, accessoires pour bébé, bibelots, livres, jeux....

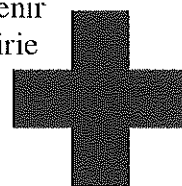
Une fois récupérés par la croix rouge, ils sont triés et remis à des personnes nécessiteuses ou vendus pour quelques euros dans leur vestiboutique 4 rue Emile Combes à Saintes.

Les vêtements non vendus ou non réutilisables sont recyclés via un chantier d'insertion de la Croix Rouge. Le produit des ventes est destiné aux actions d'aide sociale (aide alimentaire, aide financière..)

Nous vous engageons donc à faire le ménage dans vos armoires avant l'hiver et à venir déposer les vêtements encore en bon état et propres, dans des sacs poubelles, à la mairie durant la semaine **du 6 au 11 novembre**.

Par votre geste, vous contribuez à l'action de solidarité sociale auprès des habitants de notre commune et celles environnantes.

croix-rouge française



L'ASEPT : Une association qui donne de la vie aux années !

Des ateliers du « bien vieillir » abordent plusieurs thèmes avec des programmes d'éducation pour les seniors, qui ont pour objet de préserver le capital santé et prévenir le risque de détérioration de certaines facultés.

Ils s'adressent à toutes les personnes de plus de 55 ans, quelque soit leur régime de protection sociale, à travers 7 ateliers :

- bien dans son corps, bien dans sa tête
- pas de retraite pour la fourchette, bouger c'est la santé
- les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre
- faites de vieux os
- dormir quand on a plus 20 ans
- le médicament, un produit pas comme les autres
- de bonnes dents pour très longtemps

Une contribution de 20 euros est demandée.

Le CCAS de Bussac peut prendre en charge cette participation si vos ressources ne vous le permettent pas.



Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez :

ASEPT POITOU CHARENTES

05 46 97 53 02

contact@asept-poitoucharentes.fr

www.asept-poitoucharentes.fr

Accessibilité



La commune s'est engagée dans un plan d'accessibilité de sa voirie, en particulier en centre bourg et autour des équipements publics.

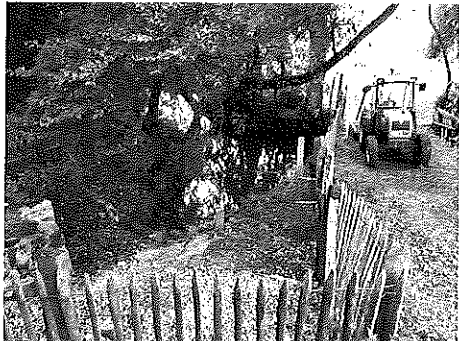
Un état des lieux a été réalisé par le Syndicat de la voirie et un calendrier de mise aux normes a été établi.

La Municipalité souhaitait que le secteur situé devant l'école soit traité en priorité.

C'est dans ce cadre que l'ensemble des barrières situées devant l'école a été remplacé, la matérialisation des passages piétons a été renforcée par la pose de potelets, enfin les végétaux qui avaient tendance à gêner la visibilité des automobilistes ont été raccourcis.

Ces travaux ont été réalisés par les employés communaux dont il faut saluer la qualité du travail réalisé.

Entretien de la voirie



Le programme d'entretien de la voirie communale s'est déroulé durant l'été par la mise en œuvre d'enrobé à froid. Cette année ce sont 35 tonnes qui ont été appliquées. Cette étape sera suivie au début de l'automne par l'intervention du Syndicat de la voirie qui appliquera le point à temps automatique. Cette année un budget de 10 000 euros est consacré à ce programme d'entretien.

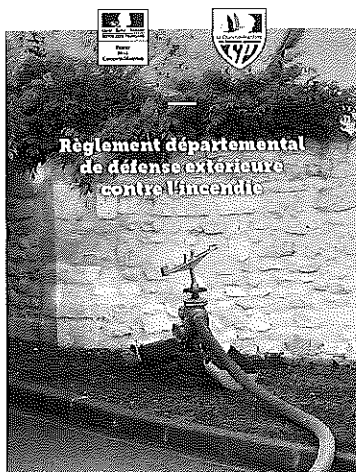
Mairie

Le nouveau bureau créé à la mairie pour la secrétaire chargée de la comptabilité est opérationnel.

L'accueil du public a été réorganisé et mis au norme d'accessibilité.



Urbanisme et défense extérieure contre l'incendie



La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des véhicules et citernes des services d'incendie et de secours.

Récemment, le règlement intérieur du service d'incendie et de secours départemental (SDIS 17) a évolué ; il impose au service d'urbanisme instructeur du droit des sols (déclaration de travaux, permis de construire...) de tenir compte de la défense incendie lors d'un projet de construction et /ou de lotissement.

L'arrêté préfectoral n°17-082 confirme cette obligation et stipule que si la défense extérieure contre l'incendie n'est pas possible à moins de 400 m d'un point d'eau par voie carrossable, le permis doit être refusé, en application de l'article R111-2 du code de l'urbanisme. La commune va poursuivre l'installation des citernes.

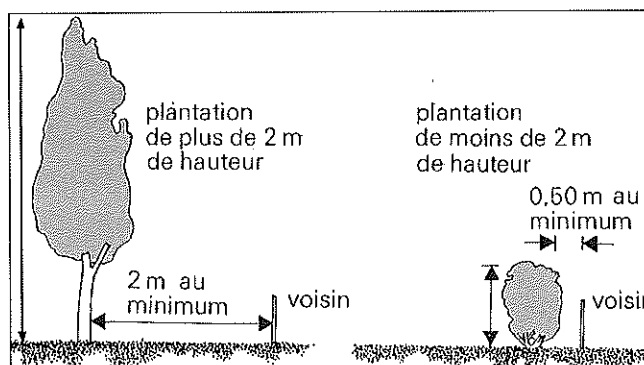
Urbanisme : plantation

Les élus sont régulièrement sollicités par des administrés subissant des nuisances dues à des distances de plantation non respectées par leurs voisins.

Il semble utile de rappeler le cadre légal qui s'applique en la matière.

Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose en fonction des distances de plantation par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives.

L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire même que l'arbre endommage la clôture en cas de chute. Mais la commune ou encore un règlement de copropriété peuvent modifier ces règles et ainsi renforcer les obligations prévues en la matière par le Code.



Par défaut, l'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes.

Cette distance est de :

- **2 mètres** de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres ;
- **50 cm** pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

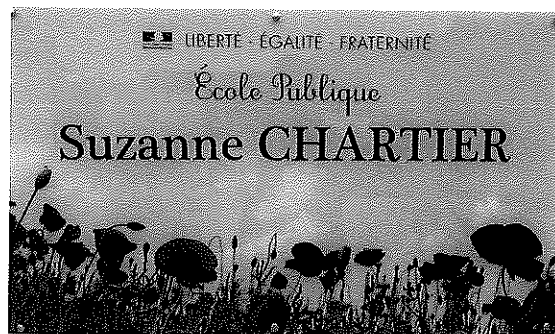
En cas de non respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper, en application de l'article 673 du Code civil.

A défaut, il peut assigner son voisin en justice en vue de faire ordonner l'élagage de la haie et couper la végétation dépassant sur son terrain. S'il s'agit de la commune qui se plaint, elle peut adresser au propriétaire du terrain une mise en demeure de procéder à l'élagage.

L'école de St Vaize s'est dotée d'un nom

A Bussac l'école a pris le nom de Gustave Courbet lors de son agrandissement en 2000 en hommage au célèbre peintre qui a séjourné à Port Bertheau.

A St Vaize l'école communale n'avait jamais été baptisée, c'est désormais chose faite en prenant le nom de Suzanne CHARTIER. Le Maire, Michel Roux, a rendu hommage à celle qui fut directrice de l'école et maire de la commune de St Vaize, en dévoilant la plaque à son nom.



Depuis la mise en place du RPI, nous avons oublié de présenter les visages de celles qui s'occupent des petits Bussacais en CP et CE1.

Voici le trombinoscope de l'école à ST VAIZE



1



2



3



4



5

- 1- Maîtresse Blandine, directrice en charge des CP
- 2- Maîtresse Audrey, remplaçante de Mme Ferrer, en charge des CE1
- 3- Bleuette qui intervient à la cantine et en péri scolaire, également directrice du centre de loisirs
- 4- Aurélie, qui intervient également à la cantine et en péri scolaire
- 5- Martine, qui prépare le repas des enfants

Nouvelles de l'école...

RPI des écoles de Bussac sur Charente et de Saint-Vaize Conseil d'école du 3^{ème} trimestre – Lundi 26 juin 2017

Composition du conseil

Enseignants : JM . CHARRIER (Directeur Bussac + CM2) – V. GENEAU (CM1) – S. NOSENZO (CE2) – J. REIGNÉ-SOUESNE (PS) – D. LE MOULLEC (MS/GS) – B. MOUNIER (Directrice Saint Vaize + GS/CP) – N. BOUYER, remplaçante de Mme FERRER (CP/CE1) – F. LAYFESSE (décharge de direction de Monsieur CHARRIER)

Représentants des parents d'élèves Saint Vaize :

Représentants des parents d'élèves Bussac : C. GAY – J.LE MAO – D. RENIER – G. POMME-CASSIEROU – C. MANUS – S.TOMASI – E. DOUHAUD

Délégués départementaux de l'Education Nationale : H. GAUCHER (Bussac) – M. BREGOWY (Saint Vaize)

Mairies : J. BRIAND (adjointe Bussac) – M. ROUX (Maire St Vaize) – A. COURAUD (adjointe St Vaize)

CDA : S. GODET

Excusés : Mme S. CHARPENTIER (Inspectrice de l'Education Nationale) – M. LACOU (enseignante rattachée à l'école de Bussac) – T. EMERIT -M. ROUSSEAU- S. BARILLOU (représentantes Saint Vaize) – C. DOURTHE (Maire Bussac) – L. GRENTZINGER (représentante Bussac)

1. Rentrée 2017 – 2018

➤ Répartition

➤

Effectifs :

Cette année scolaire : 2016-2017 : **177 élèves** dans le RPI

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
26	16	27	19	15	28	23	23

- 128 élèves à Bussac dont 71 élèves résidant à Bussac, 54 résidant à Saint Vaize et 3 résidant hors communes

- 49 élèves à Saint Vaize dont 28 élèves résidant à Saint Vaize, 20 élèves résidant à Bussac et 1 résidant hors communes

Pour la rentrée scolaire 2017 – 2018, il y aura **159 élèves** dans le RPI.

Cette baisse s'explique par :

- le départ de 23 CM2 pour le collège et 16 autres départs pour cause de déménagement (9 élèves) et de départ pour des écoles privées (6 élèves) et un autre cas particulier.

- l'arrivée de 28 élèves dont 14 PS, 3 CE2, 2 GS et 1 CE1

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	26	16	24	17	18	25	19

Soit : 56 élèves en cycle 1 ; 59 élèves en cycle 2 ; 44 élèves en cycle 3

La répartition : 118 élèves à Bussac et 43 élèves à Saint Vaize

PS/MS	MS/GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14 + 14	12 + 16	24	17	18	25	19
28	28					
Mme Reigné-Souesme	Mme Le Moullec	Mme Mounier	Mme Ferrer	Mme Nosenzo	Mme Geneau	Mr Charrier
Bussac		Saint Vaize		Bussac		



➤ **Equipe enseignante**

L'équipe ne change pas. Madame Ferrer pour la classe de CE1 de l'école de Saint Vaize est sur une prolongation de son arrêt maladie, un enseignant remplaçant sera nommé à la rentrée.

➤ **Carte scolaire intercommunale**

Un projet éducatif au sein de la CDA est à l'étude afin de procéder dans un avenir proche au regroupement de plusieurs écoles. Les écoles à 2 classes sont amenées à disparaître. L'école de Saint Vaize est concernée à plus ou moins long terme. Une réunion d'informations a eu lieu le 22 juin avec les représentants des parents d'élèves et les mairies.

➤ **Activités péri-éducatives (APE) et activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Rien ne change. Concernant les APE le tarif appliqué sera de 10 €/an.

2. Projets pédagogiques

St Vaize :

- Natation scolaire : 10 séances ont eu lieu à la piscine Aquarelle.
- Rencontre sportive avec l'école de Taillebourg : le 8 juin, nous sommes allés à Taillebourg pour une rencontre sportive sur le thème de l'athlétisme (8 ateliers différents ont été proposés sur la journée)/ transport pris en charge par la CDA (120 €).
- Liaison GS/CP : elle aura lieu le mardi 4 juillet à Saint Vaize.
- Classe découverte au « Loup Garou » : projet très enrichissant et qui a permis de créer de la coopération entre les élèves par le biais de diverses activités. Le financement a été pris en charge par la CDA à hauteur de 2160 €(45 €par élève), l'APE à hauteur de 1700 €, la mairie à hauteur de 470 €(10 €par élève), les parents d'élèves à hauteur de 960 €(20 €par élève) et par la coopérative scolaire à hauteur de 1000 €

Bussac :

- PS et MS/GS : rallye lecture entre les 2 classes / sortie au château des énigmes le 30 juin 2017 (transport financé par le Conseil Départemental et entrées financées par la coopérative scolaire).
- MS/GS : liaison GS/CP le 4 juillet à Saint Vaize.
- CE2 : spectacle de danse contemporaine au Gallia + sortie à Saintes (Belvédère et amphithéâtre). Sortie de fin d'année à l'île d'Aix (rallye découverte + land'art). Le transport est pris en charge par la CDA (358 €) et l'animation + le bateau sont pris en charge par la coopérative scolaire (450 €)
- CM1 : projet « conte' art » présentation aux parents d'un conte inventé + décors réalisés par les élèves (projet coopératif).

- CM1/CM2 : sortie de fin d'année à l'aquarium de La Rochelle le 22 juin 2017. Le transport est pris en charge par la CDA (402 €) et l'entrée à l'aquarium par la coopérative scolaire (588 €).

- CM2 : projet théâtre présenté le lundi 3 juillet aux parents

Saint Vaize / Bussac :

- concert de rock le 14 avril par le groupe The New Kids : merci à eux pour ce très agréable moment.
- Fête du RPI du 23 juin 2017 à Saint Vaize : nous remercions l'APE qui a redoublé d'efforts afin que cette fête soit réussie.

3. Budget – coopérative scolaire et crédit CDA

Crédit CDA : le budget pour l'année 2017 a été voté, il est de 41 € par enfant + 81 € par classe. Soit 5653 € de budget pour l'école de Bussac et 2130 € pour l'école de Saint Vaize.

En ce qui concerne les sorties pédagogiques et le transport le budget est de 9€ par élève et par an + 1 transport gratuit par classe dans la CDA. Le budget abonnement est de 200 € pour l'école de Bussac et de 110 € pour l'école de Saint Vaize.

Nous sommes contraints de demander à nouveau aux parents de fournir une partie du matériel scolaire (trousse et cahier de texte). Les circulaires à ce sujet : Circulaire du 15 octobre 1962 / Circulaire n°82-367 du 27 août 1982 / **Circulaire du 11 juin 2015**

Le projet « école numérique » devrait permettre d'équiper l'école de Saint Vaize d'une valise contenant 10 netbooks (mini-ordinateurs)

Coopérative scolaire :

Bussac : 2943 € et Saint Vaize : environ 400 €. Les comptes ne sont pas clôturés.

4. Travaux et équipement

Saint Vaize et Bussac Une liste de travaux sera donnée à chaque mairie.

Budget gros équipement CDA : chaque école a fait une demande de gros matériel au cours du mois d'avril. Toutes les demandes ont été acceptées par la CDA.

Pour l'école de Saint Vaize : des bancs, des casques audio, des trottinettes pour les élèves de CE1, du matériel de sport, une mallette d'instruments de musique

5. Sécurité et hygiène

Nous sommes toujours en plan Vigipirate.

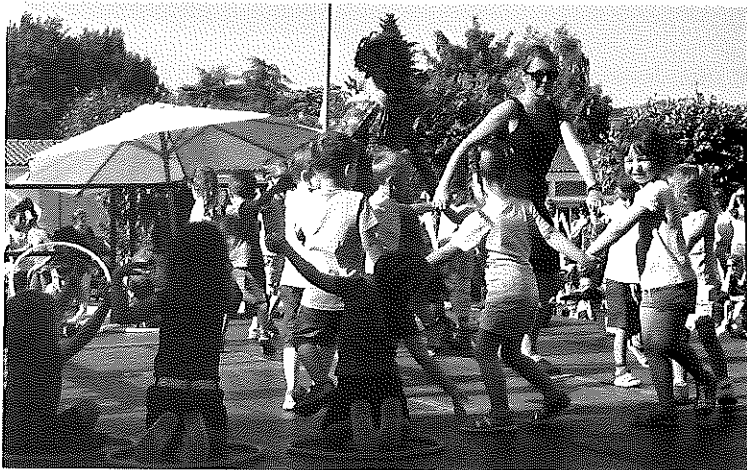
Alerte incendie et PPMS réalisés.

Pour l'école de Bussac, le point de regroupement pour l'alerte incendie a été modifié (dans la cour élémentaire)

6. Points divers

La commune de Saint Vaize a décidé de donner un nom à son école. La cérémonie aura lieu à la rentrée scolaire.

La fête de l'école en images...



Accueil périscolaire

Les petits rappels

- Vous pouvez nous joindre au **06.86.52.97.40**
- Les bonbons sont interdits sur les temps périscolaires et d'interclasse.
- L'accès à la cour de l'école avant 08h45 est réservé aux enfants qui se trouvent à l'accueil périscolaire, et sous la surveillance d'une animatrice.
- Les mercredis un temps d'accueil gratuit est ouvert de 11h35 à 12h30. Nous demandons aux parents de respecter ces horaires ! Les retards sont désormais facturés.



Les nouveautés de la rentrée

Mise en place de l'espace familles sur le site de la CDA.

Disponible 24h/24, l'espace familles vous permet de réserver les activités extrascolaires de vos enfants, d'accéder rapidement aux informations du service éducation-enfance-jeunesse, et de régler vos factures.



C'est simple, rapide et efficace !

1. Créez un compte personnel avec un identifiant et un mot de passe. Saisissez la clé enfance qui figure sur votre facture papier.
2. Mettez à jour vos coordonnées et vos contacts sur votre espace personnel.
3. Naviguez en toute sécurité : faites vos réservations, vérifiez les pointages, consultez les actualités de dernière minute...

Les horaires du bus du RPI Bussac St vaize

		L/M/J/V	Mercredi	
BUSSAC SUR CHARENTE	Mise en Place	8:23	16:25	11:40
	Départ	8:28	16:30	11:45
SAINT VAIZE	Arrivée	8:35	16:37	11:52
	Départ	8 :40	16:42	11:57
BUSSAC SUR CHARENTE	Arrivée	8 :47	16:49	12:04

La rentrée à la garderie...



FOYER RURAL

Le mot de la présidente

Au Foyer Rural comme ailleurs, septembre est la charnière entre deux années associatives.

Celle qui s'achève a été assez fructueuse puisqu'elle a vu la naissance de deux nouvelles activités : l'une psychologique «connaissance de soi» et l'autre théâtrale «Bus à comédie». Toutes les deux ont besoin de nouveaux partenaires pour s'épanouir.

Une création, le Marché de l'Avent, a réuni une vingtaine d'exposants: nous comptons sur eux pour nous amener des participants le 19 novembre 2017 à la seconde édition. Alors si vous êtes artisans, professionnels, particuliers ou artistes, si vous voulez faire connaître votre savoir-faire, rejoignez nous ce dimanche à la salle municipale.

Et bien sûr, les autres manifestations ont connu leur succès habituel et seront reconduites cette année : que ce soient les lotos, les représentations théâtrales, la fête de l'été et la brocante. Il faut réserver une place toute particulière à la rando semi nocturne qui a dispersé plus de 700 personnes sur les chemins de Bussac.

Pour toutes ces manifestations je dois remercier les bénévoles qui ont œuvré sans compter pour en faire des réussites. J'ai « entendu dire » que d'autres tournois sportifs viendront étoffer nos week-end cette année, mais il reste encore quelques points à éclaircir, et sans doute quelques bénévoles à convaincre : nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés. Nous avons besoin de vous ! Pour l'instant, toutes les dates ne sont pas fixées, mais vous serez prévenus par flyers ou affichage. Alors soyez attentifs : vous distraire est notre principal objectif.

Janine CASTILLON

Dates à retenir

Vendredi 29 septembre 2017 à 20 heures : Assemblée Générale du Foyer Rural

Dimanche 08 octobre : vide dressing organisé par le jumelage

Dimanche 19 novembre : Marché de l'Avent, 9 h pour les exposants, 10 h ouverture au public

Sections et leurs responsables

BOUGE TON CORPS	Sophie COURBARON	f.courbaron@yahoo.fr 06 29 31 29 17
CREA BRICO DECO	Brigitte GAILLARD	--
	Jany QUEYROI	05 46 91 82 04
COLLECTE BOUCHON	Jocelyne JOIGNIER	Jocelyne.joignier@orange.fr 06 62 25 02 42
CONNAISSANCE DE SOI	Marie-Claire HAZARD BRILLAC	Marie-claire.hazard@orange.fr 06 03 03 61 14
ECHECS	Alain METEREAU	05 46 74 99 67
FOOT	Jean Pascal POTTIER	benharfal@live.fr 06 82 20 48 .84
GYMNASTIQUE	Anne NAVARRO	navarro-anne@orange.fr 06 80 08 13 24
JEUX DE SOCIETE, CARTES	Evelyne BOULART	06 20 67 49 77
JUMELAGE	Jocelyne LAJOIE	05 46 74 29 02
MARCHE RANDO	Claude MONGNE	randobussac@laposte.net 05 46 96 30 35
REMISE EN FORME	Françoise PLANET	05 46 74 26 62
TENNIS	Solange HEQUET	solange-hequet@wanadoo.fr 06 74 08 49 66
TENNIS DE TABLE	Paul PIMIENTA	06 03 86 33 49

ACTIVITES DES SECTIONS

Section Gymnastique

Après 2 mois de vacances bien méritées , la section Gym est heureuse de retrouver ses habituées et donne rendez vous aux nouvelles personnes qui souhaitent nous rejoindre.

Voici quelques photos de nos divers cours.

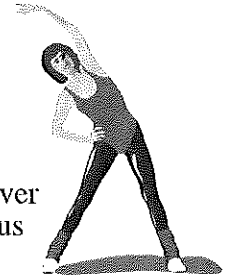
Le mardi avec Éric, nous commençons toujours par un bon échauffement, puis des exercices avec le baton ou l'élastique , des abdominaux et surtout le gainage. Enfin nous finissons par la relaxation et de bons étirements pour limiter les courbatures.

Le jeudi, nous respectons notre échauffement et nous faisons beaucoup d'exercices de coordination avec des ballons, balles, anneaux, cerceaux et bâtons, puis nos chers abdominaux avant les étirements.

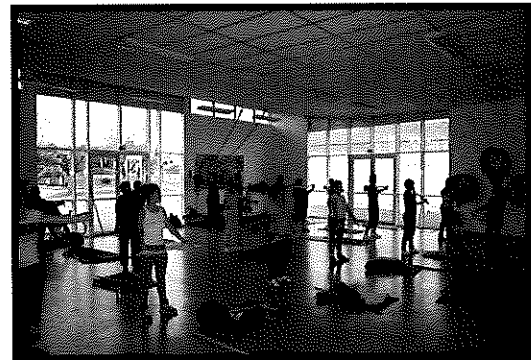
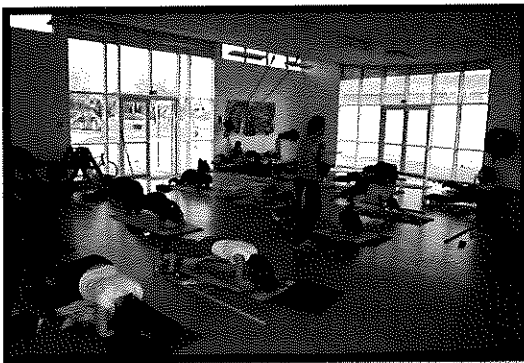
Inscriptions à partir du 5 septembre à la salle de motricité de l'école auprès d'Anne NAVARRO.

Nos horaires : mardi et jeudi de 19 h à 20 h

Cette activité est ouverte à tous. Venez passer un bon moment avec nous dans la bonne humeur et le sport. Messieurs vous êtes les bienvenus !!!!!!!!!



Anne NAVARRO 06 80 08 13 24



Section pétanque : La boule Bussacaise



La Section de Pétanque " La Boule Bussacaise " organise le **Samedi 4 Novembre 2017** son LOTO annuel dans la salle Municipale de Bussac sur Charente.

Ouverture des portes à 19H45 et début du Loto à 20h30. De nombreux lots à gagner !

Buvette - Crêpes – Tombola ; Venez très nombreux. !!!

Section Créa-Brico

Le temps des vacances n'est pas terminé, l'été est toujours là et pourtant au sein de notre petite équipe, il faut penser à Noël.

Créa Brico cherche déjà des idées pour vos décorations de fin d'année. Vous pourrez découvrir nos nouvelles trouvailles lors du marché de l'Avent de 2017 qui se déroulera le 19 Novembre dans la salle des fêtes de Bussac, nous espérons vous y retrouver aussi nombreux que l'année dernière.

Nous essayons de faire preuve d'imagination pour vous présenter, au fil des ans, de nouveaux sujets et idées aussi bien pour l'embellissement de votre sapin, de votre intérieur que pour vos cadeaux.

Nous nous mettons au travail avec ardeur et bonne humeur et vous disons à bientôt.

Section Tennis de table

La réunion de rentrée a eu lieu le mercredi 13 septembre 2017.
Il a été décidé de poursuivre l'activité selon les modalités suivantes :

- les séances ont lieu le lundi et le mercredi de 18h15 à 20h15
- il n'y aura pas de séance pendant les vacances scolaires.

L'activité se déroule dans la salle du tennis de table au 1^{er} étage du Foyer Rural.

Nous disposons de 4 tables en bon état.

Nous sommes une section du Foyer Rural de Bussac sur Charente.

L'adhésion au Foyer Rural permet de pratiquer le tennis de table en loisirs de façon conviviale.

Prix de la cotisation adulte : 25 € Prix de la cotisation jeune (- 18 ans) : 14 €

Prix de la cotisation handicapé : 14 €

Actuellement je suis à la recherche d'un ou de deux adultes qui seraient susceptibles de m'aider dans l'encadrement de cette section.

Aucune compétence technique n'est requise, simplement il faut de la bonne volonté, de la disponibilité et bien sûr l'envie de servir une association d'adultes et de jeunes.

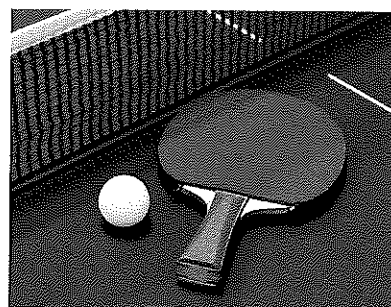
Vous pouvez également consulter notre site internet :

<https://tennisdetable504.wordpress.com/>

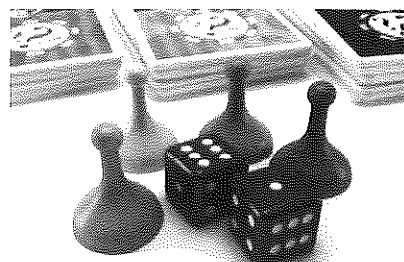
Paul PIMIENTA

06 03 86 33 49

pimienta.paul@orange.fr



Section Jeux de société



Fin juin nous avons clôturé la saison par un repas au restaurant « la table du Maroc »,

Les joueurs et leurs conjoints ont apprécié ce moment convivial malgré le mauvais temps qui nous a privé de manger en extérieur dans un joli cadre boisé au bord de la Charente.

Les années précédentes quelques joueurs de tarot se réunissaient chez l'un ou l'autre en juillet et août. Cette année nous avons fait non-stop dans la salle des associations, ce qui a permis aux joueurs des autres activités de continuer à se distraire. Nous étions environ 6 à 8 participants.

Nous sommes prêts à accueillir de nouveaux équipiers ; il vous suffit de nous rejoindre le jeudi de 14 h à 18 heures à la salle des associations. A 16 heures, nous servons pâtisseries et boissons contre un écot de 1 €. Vous pouvez venir pour « essayer » et constater la bonne humeur qui règne.



Atelier «communication connaissance de soi et de la relation aux autres»

Pour les adhérents du Foyer Rural de Bussac sur Charente, à partir de 16 ans

Exemples de thèmes abordés sous la forme de jeux et d'exercices ludiques. : Se présenter, faciliter le premier contact, développer le « savoir vivre et être ensemble », dissiper les conflits, déterminer et satisfaire ses besoins...

Les dates à retenir pour y participer sont les 18 novembre, 16 décembre, de 10 h à 12 h, salle de réunion du foyer rural.

Contact et inscription : 06 03 03 61 14 Marie Claire

Section Rando:

Voici le programme rando pour la fin de l'année.



Les randonneurs à Erquy

FOYER RURAL BUSSAC SUR CHARENTE / SECTION RANDO

PERIODE : Septembre à Décembre 2017

JOURS	HEURES	LIEUX RBY	RANDONNEES
LUNDI 04 SEPT	9 H	BUSSAC (PRESENCE DE CROQUE PAPIERS)	Les Judets LES TROIS MOULINS
LUNDI 11 SEPT	9 H	PAILLE	Stade LE CAMP ROMAIN
LUNDI 18 SEPT	9 H	ST JEAN D'Y	Aire de Loisirs LES BORDS DE LA BOUTONNE
LUNDI 25 SEPT	9 H	ST SULPICE DE COGNAC	Cimetière CIRCUIT DES CHAUFFEURS
LUNDI 02 OCT	14 H	VENERAND	Stade LE BOIS DES FORTS
DIMANCHE 08 OCT SORTIE TRIMESTRIELLE INFOS ULTERIEURES			
LUNDI 09 OCT	14 H	RJOUX	Mairie Eglise BENIGOUSSE LES BROUSSES
LUNDI 16 OCT	14 H	JUICQ	Cimetière CHATEAU GAILLARD
LUNDI 23 OCT	14 H	THORS	Base de Loisirs LES ETANGS DE THORS
LUNDI 30 OCT	14 H	LA CHAPELLE DES POIS	Salle des Fêtes LE PETIT CHEMIN DE FER
LUNDI 06 NOV	14 H	BEAUFIEF	Centre de Loisirs LE GRAND CHATENAY
LUNDI 13 NOV	14 H	CHERMIGNAC	Terrain de Foot CIRCUIT DES VIGNES
LUNDI 20 NOV	14 H	ST BRIS DES BOIS	Pk du Plan d'eau LA VALLEE DU CORAN
LUNDI 27 NOV	14 H	VILLARS LES BOIS	Salle des Fêtes LES GRANDES BAUCHES
LUNDI 04 DEC	14 H	TAILLEBOURG	Aire de Loisirs LES TROIS CHATEAUX
LUNDI 11 DEC	14 H	PLASSAY	Salle des Fêtes LE CHENE ST LOUIS
LUNDI 18 DEC	14 H	ARCHINGEAY	Mairie Eglise CIRCUIT DES FONTAINES

PAS DE RANDONNEURS OCCASIONNELS

Penser à : Etre à l'heure Emporter de l'eau Rester groupé Etre bien chaussé Marcher à droite sur le bitume Ne pas polluer avec les déchets

Nounous et Bout'Choux

Chers Parents, chers Bussacais et Bussacaises



La rentrée est passée et certaines d'entre nous ont dit au revoir à des enfants qu'elles ont eu en garde depuis 3 ans ou presque. C'est toujours un moment difficile pour nous et pour les enfants mais ce n'est qu'un au revoir. Nous leurs souhaitons une bonne rentrée.

Quant à nous, nous avons repris nos activités le mardi 6 septembre de 9h à 11h30. Nous invitons toutes les assistantes maternelles qui le souhaitent à nous rejoindre dans la salle de tennis de table du foyer rural. Nous tenions également à remercier le Foyer Rural pour son prêt de matériel pour la brocante de Saint Vaize que nous avons organisée le 10 Septembre.

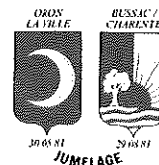
Merci aussi à Jean Claude Rengear pour son aide précieuse.

Nous vous attendons nombreux dans nos manifestations

Merci à toutes et à tous.

Pour l'association, aux noms des assistantes maternelles de Bussac et St Vaize, Mme Chardan

Section Jumelage BUSSAC/ ORON



Nous étions prêts le dimanche 30 juillet à recevoir en fin d'après-midi à la cafétéria du centre sportif d'Oron-la-Ville nos amis Bussacais pour une semaine de visites et d'échanges.

Malgré la fatigue du voyage, le plaisir de se retrouver après deux ans était immense. Il suffisait de regarder les mines réjouies de tous. Embrassades avec 2, 3, 4 bises, il fallait se réhabituer ! L'apéro au clos d'Oron et au pineau a permis de mettre tout le monde dans l'ambiance. Nous avons partagé ce premier soir un buffet canadien sans trop « pedzer », car nous avons rendez-vous tôt le lendemain.



Lundi, nous avons pris le bus pour nous rendre dans le canton du Jura à Saignelégier. Stéphanie nous avait préparé une journée splendide : visite de la brasserie des Franches Montagnes, voyage en train avec dîner à bord et une surprise. Tout d'un coup, des coups de feu ont retenti et trois gangsters sont apparus à cheval. Ils ont fait stopper le train, l'un d'entre eux est monté à bord et a pris trois otages. Nous avons pu récupérer nos amis un peu plus tard contre une rançon de 250'000 dollars ! En réalité ? Du vin blanc et du chocolat ! Sur la route du retour, une balade autour de l'étang de la Gruère nous a aidés à nous remettre de nos émotions et surtout à digérer le repas servi à bord.



Mardi, nous avons tous retrouvé Lise à Palézieux pour la visite de la ferme Ramseyer. Cette ferme est équipée d'une installation de production de biogaz depuis 2015. Visite très intéressante et instructive ! Après une verrée, le groupe s'est rendu à pied à Oron-le-Châtel dans une autre ferme, celle des Hauser. Christian, Jean-Louis et Bernard nous avaient préparé de succulents rôtis à la broche. La journée s'est terminée, à nouveau à Palézieux où nous avons fêté le 1^{er} août, notre fête nationale avec quelques discours, du vin blanc et des saucisses grillées.



Mercredi était une journée libre où les Bussacais restaient dans leurs familles respectives avec des programmes variés.

Jedi, nous avons à nouveau pris le car pour découvrir la ville de Fribourg. Jacqueline et Janine avaient prévu un tour de ville en bus avec un guide, puis avec ce dernier nous avons marché dans le centre historique de la vieille ville. Après avoir mangé près du fameux pont de la Poya, nous avons visité l'espace Jean Tinguely-Niki de Saint Phalle.

Vendredi, Guy nous a donné rendez-vous dans la cour du château d'Oron que nous avons découvert grâce à André Locher, le président de l'association, propriétaire de ce beau bâtiment. A midi, nous nous sommes retrouvés au musée Chaplin à Vevey pour manger sur la terrasse. L'après-midi, équipés d'écouteurs et accompagnés de guides compétents, le monde de Charlot nous a ouvert ses portes. Extraordinaire ! Nous avons terminé notre journée au Vinorama du Lavaux à Rivaz pour une petite dégustation et le visionnage d'un film sur la vigne.

La journée du **samedi** est toujours libre. Elle permet aux amis français de faire autre chose avec leurs hôtes suisses et quelques courses : fromage à fondue, raclette, chocolat ! Nous nous sommes retrouvés le soir pour l'apéro, offert par le jumelage de Bussac et le repas d'adieux préparé par le sanglier rieur. Toute belle soirée, dernières rigolades, quelques mots des deux présidents des 2 sociétés, du syndic d'Oron et du maire de Bussac.

Comme vous pouvez le constater, notre semaine a été bien remplie et je ne vous ai pas parlé des soirées libres dans les familles ! Elles s'improvisent un peu au gré des affinités et des occasions, car on ne peut pas se retrouver à quarante-cinquante chez les uns et les autres !

Nous nous réjouissons déjà de nous retrouver à Bussac en 2019 pour de nouveaux échanges, de nouvelles visites et découvertes.

Si vous passez par Oron cet automne, notre brisolée annuelle aura lieu le vendredi 27 octobre.

Amicales salutations !

Guy, le président



Le mot du comité de Jumelage Bussac/Oron la Ville

Il y a 36 ans, fin mai 1981, avait lieu la première rencontre des Bussacais et des Oronais, dans le cadre du jumelage de nos deux communes.

Ce Jumelage, né de la création du Foyer Rural un an auparavant à l'instigation de la municipalité de Bussac, a été proposé aux habitants de notre commune qui y ont répondu favorablement.

Une soixantaine de personnes y ont répondu et l'aventure allait commencer.

D'échanges en rencontres, nous voici dans notre 36^{ème} année et cette fois nous avons été accueillis à Oron.

Les 18 personnes qui ont pu s'y rendre, dont une nouvelle famille Bussacaise, ont vécu une semaine faite de surprises et de découvertes. Nous nous sommes quittés à l'issue d'une soirée en projetant sur la prochaine rencontre à Bussac en 2019 et surtout sur le 40^{ème} anniversaire qui se fêtera à Oron en 2021.

Encore un grand merci à nos amis Suisses pour leur accueil et l'organisation de cette semaine

N'oublions pas que tout au long de l'année, les membres du jumelage de Bussac organisent des animations, notamment la brocante du 4 juin dernier qui a réuni 70 exposants par un temps idéal. Une bonne fréquentation bien étalée sur la journée. La prochaine activité sera un vide-dressing le 8 Octobre prochain. Le loto du jumelage le 4 février 2018, la brocante le 3 juin 2018. Et pour conclure une pensée émue pour Pierrette Emerit qui nous a quittés début mai.



JPL

LES GONDS

La météo s'invite aux jeux

La veille au soir, tout était prêt pour les sixièmes jeux intervillages, aux Gonds. Les Tivolis étaient installés, les 30 bottes de pailles reliées avec un liner avaient permis d'élaborer un bassin de 20 000 litres d'eau pour recevoir les joueurs. Mais voilà, le coup de vent du samedi au matin a fait s'envoler les équipements. En raison de l'alerte météo orange, les jeux ont d'abord été annulés, avant que la clémence du temps ne permette un revirement. Ainsi, il a

été proposé aux équipes engagées de venir en découdeur, tout en réaménageant les épreuves.

Les huit irréductibles villages charentais et leurs fans ont répondu présents, et ils ont bien fait. Au vu des circonstances, ils ont tous été classés premiers. La coupe reste, quant à elle, à Montils, qui se l'était octroyée en 2016. Le trophée sera remis en jeu en 2018, à l'occasion de la 7^{ème} édition des jeux, qui se déroulera à Vénérand.

Francis Berry



L'épreuve du biberon, réservée aux élus (Ici Eric Bigot). PHOTO FB

BUSSAC-SUR-CHARENTE

De l'initiation à la pratique

Dimanche dernier, à Bussac-sur-Charente, se tenait un vide-pêcheurs où brocanteurs et chineurs s'en donnaient à cœur joie. Une centaine de mètres plus loin, notre balade nous faisait découvrir un havre de paix se reflétant dans les eaux du petit étang communal où petits et grands, néophytes et passionnés se retrouvent à l'occasion de la journée nationale de la pêche. Aucune carte n'était requise ce jour-là. Dans un cadre familial, 15 bénévoles dont Luc de Laborderie (responsable de l'école de pêche et président du club des moucheurs sansons) étaient là pour faire découvrir leur passion à travers une initiation à la pratique tout en présentant gracieusement leur matériel.



L'association de pêche vise un label « Famille » pour le canal.

Mais qui en est l'initiateur ? Stéphane Chauveau, il avait 6 ans, lorsqu'il a commencé à pêcher, lui-même pêcheur, lui qui a offert sa première canne à pêche et après-midi mordu à l'hameçon. Président depuis la mort du club des moucheurs sansons, il a aussi été bénévole, puis membre de l'association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPMA). Une association dont il a pris la présidence il y a deux ans en succédant à Riccardo Parrida. Sous la tutelle de la fédération de la Charente-Maritime, l'AAPMA gère le fleuve Charente, de

Bussac au port du lys, avec son étang labellisé « Découverte » et celui de Pré-jaillac, un « Carpodrome » avec ses 600 kilos de poissons, qui attend l'obtention de son label national.

Canal de la Paluive, zone test
Parmi les autres projets en cours se trouve celui du canal de la Paluive classé pour trois ans « no kill black bass » qui dans le jargon pêcheur signifie « remise à l'eau obligatoire du black bass » (un poisson omnivore

d'Amérique du Nord, introduit en France en 1890, catalogué par les pêcheurs comme poisson de sport excellence. Il peut atteindre pour 5kg). Cette zone de test de voir si ce poisson n'affecte pas l'environnement n'a pas rendu cet espace totalement délaissé. Les labels Familiales, agréés pour la fabrication à

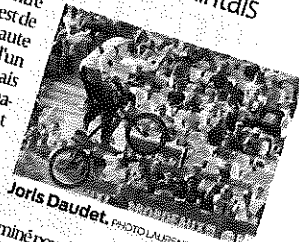
Francis Berry

BMX CHAMPIONNAT DE FRANCE

Daudet a tout survolé

BORDEAUX Deux titres pour le Saintais
Laurent vendredi soir du Tour contre le nouveau monté sur la plus haute marche du podium hier à la fin d'un après-midi tranquille : il n'a jamais été inquiet dans les manches qualificatives, sa puissance lui permettant de jaillir chaque fois en tête dans la première ligne droite.

Il n'y a que dans la finale que son « jump » a été plus long à produire. Son effort : « Avec des hommes de la trempe de Sylvain André, champion du Monde, l'opposition était un peu plus costaud avant le championnat d'Europe de samedi dernier, désormais tourné vers le prochain sur cette même piste, puis vers les championnats du Monde à la fin du mois aux États-Unis. Il aime tout, comme en 2011, cumuler les trois titres. L'après-midi s'est moins bien ter-



Joris Daudet. PHOTO LAURENT THE...

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Une randonnée à guichets fermés



La traversée de la vallée du Rochefolet est une nouveauté de ce parcours. PHOTO FB

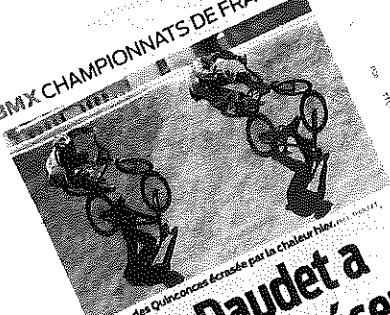
La demande pour évoluer sur le nouveau tracé de cette huitième édition de la randonnée était telle qu'elle a dû se jouer à guichets fermés après l'inscription de 732 personnes (623 en 2016). Pourquoi un tel engouement ? Sans doute parce qu'il s'agit d'une randonnée familiale, que tous les ans les organisateurs continuent de privilégier la qualité et la nouveauté dans les prestations culinaires et les parcours, le bouche-à-oreille faisant le reste.

Il était 18 h 30, samedi 10 juin, quand les premiers marcheurs ont quitté la salle des fêtes de Bussac-sur-Charente pour se lancer dans une boucle de 12,7 km. Un parcours à tra-

vers la campagne et les vignes que Michel Delage a peaufiné pour que les randonneurs puissent découvrir le patrimoine bussacais avec ses « moulins, lavoirs et maisons de caractère ». Mais, avec cette année, un extra : la traversée en sous-bois d'un magnifique écrin de verdure avec ses fougères arborescentes, un cheminement par la vallée du Rochefolet. La bonne humeur et la disponibilité de la trentaine de bénévoles et amis du foyer rural et de la section Nounous et Bout'Choux étaient aux rendez-vous lors des haltes. Une grange a ensuite été mise à disposition par Jean-Pierre Fameron où 732 jambons braisés ont été servis.

Francis Berry

BMX CHAMPIONNATS DE FRANCE



Joris Daudet a répondu présent

BORDEAUX Le coureur du Stade bordelais ASPTT n'a pas déçu son public dans le tour contre-la-montre hier

L'ordre était là depuis la plus récente fois après midi sur la piste de la Vallée du Rochefolet. Les organisateurs ont été très satisfaits de la participation de 732 personnes qui ont répondu présent à la traversée de la vallée du Rochefolet. Le tour contre-la-montre hier a été une réussite. Joris Daudet a répondu présent et a remporté le titre. Il a été suivi de près par Sylvain André et Laurent Thévenaz. Les autres participants ont également eu une bonne expérience. Le tour contre-la-montre a été très apprécié par les participants. Les organisateurs ont été très satisfaits de la participation de 732 personnes qui ont répondu présent à la traversée de la vallée du Rochefolet. Le tour contre-la-montre hier a été une réussite. Joris Daudet a répondu présent et a remporté le titre. Il a été suivi de près par Sylvain André et Laurent Thévenaz. Les autres participants ont également eu une bonne expérience. Le tour contre-la-montre a été très apprécié par les participants.

Alain Daudet

Alain Daudet, président de l'ASPTT Bordeaux, a été très satisfait de la participation de 732 personnes qui ont répondu présent à la traversée de la vallée du Rochefolet. Le tour contre-la-montre hier a été une réussite. Joris Daudet a répondu présent et a remporté le titre. Il a été suivi de près par Sylvain André et Laurent Thévenaz. Les autres participants ont également eu une bonne expérience. Le tour contre-la-montre a été très apprécié par les participants. Les organisateurs ont été très satisfaits de la participation de 732 personnes qui ont répondu présent à la traversée de la vallée du Rochefolet. Le tour contre-la-montre hier a été une réussite. Joris Daudet a répondu présent et a remporté le titre. Il a été suivi de près par Sylvain André et Laurent Thévenaz. Les autres participants ont également eu une bonne expérience. Le tour contre-la-montre a été très apprécié par les participants.

MENAUD CHRISTIAN

Agence Prestige Immobilier
13, rue St Pierre
17100 SAINTES
06 37 75 14 72

COIFFURE MIXTE

Françoise PLANET
Avec ou sans rendez-vous
148 route du Val de Charente
05 46 74 26 62

MO JARDIN

Tonte, taille, plantation,
débroussaillage, désherbage
06 72 94 49 94

TC MOTORS

Réparation entretien
moto - quad - scooter
matériel espaces verts
75b chemin de Charmeneuil
06 86 67 78 14

**ASSISTANCE DE VIE
DEPENDANCE**

Catherine TEISSEIRE
Toilette, aide aux repas, ménage,
repassage,
démarches administratives
06 49 61 98 70

**FOREVER LIVING.RF
la santé au naturel**

Jacky et Lucette PAGE
Distributeurs agréés
06 61 98 86 28 - 06 04 02 25 15
lucettepage48@gmail.fr
leader-bien-etre1@orange.fr

GUERISSEUR

Marc Benoît DAVIGNON
35 chemin des Grands champs
06 81 72 25 74

INFIRMIERE

Patricia MARKO-LOSSON
Soins à domicile et sur RDV au
cabinet 1 allée des Chaumes
05 46 93 98 79

INFIRMIER LIBERAL

Thierry THIBAudeau
34 chemin des Grands Champs
05 46 93 44 00

INFIRMIERE

Marilyne VIEUILLE
44 chemin des chagnauds
05 46 93 07 74

NATATION

Christian NICAUD
Cours de natation et d'aquaphobie
6 chemin des Quartiers
06 85 34 54 03

PEDICURE - PODOLOGUE

Francis BASQUIN
Diplômé d'Etat
sur rendez-vous et à domicile
1 allée des Chaumes
05 46 96 74 87

**PONEY CLUB
LE FER A CHEVAL**

Cours, stages, promenades
8 chemin des Motillons
05 46 93 44 37 - 06 09 39 58 65

**THERAPIES BREVES
COACHING**

Marie-Claire BRILAC HAZART
Développement personnel et
gestion du stress, consultations
individuelles, couples, ados
09 06 03 61 14 - 05 46 74 52 96

emplacement libre

**Votre annonce est gratuite et
réservée aux professionnels
bussacais**

**S
E
R
V
I
C
E
S****S
A
N
T
E****B
I
E
N
-
E
T
R
E****L
O
I
S
I
R
S**

